

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE : A Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT. A Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

PARAISANT LES MARDI ET VENDREDI

CONDITIONS D'ABONNEMENT (Payable d'avance). Abonnement au Journal semi-hebdomadaire, par an, en avance, 12 francs. Abonnement à l'Album mensuel, littéraire et musical, par an, en avance, 12 francs. Aux deux publications réunies, par an, en avance, 24 francs. PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, première insertion, 25 cent. Dix lignes et au-dessous, première insertion, 35 cent. Au-dessus par lignes, 45 cent. Toute insertion subséquente, le quart du prix, (Affranchir les lettres.)

Éducation.

Industrie.

Progrès.

CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE. Avis aux Contracteurs de Bois.

DES SOUMISSIONS seront reçues au BUREAU de la COMPAGNIE du CHEMIN DE FER du ST. LAURENT et de l'ATLANTIQUE, jusqu'au jour de JARVIER prochain, pour la description de bois suivant, pour la construction du chemin depuis le Fleuve St. Laurent jusqu'à un point dans le township d'Acton, distance d'environ 45 milles, pour être livré avant le PREMIER AOÛT 1847, sur la ligne du chemin, à tels points qui seront fixés par l'ingénieur, savoir :

PIÈCES DE BOIS LONGITUDINALES, sciées, de 8 pouces carrés sur 12 pouces, de 18, 27 et 35 pieds de long, consistant en Pin ou Épinette rouge de la meilleure qualité. Aussi, bords de chêne ou d'épinette rouge, pour traverser, de 23 pouces d'épais, de 6 pouces de large et de 8 pieds de long. Le tout pour être livré bon, loyal et marchand, tant bois que barres, exempts de nœuds noirs, de crevasses ou de fentes, et ne devant en aucun cas être de jeune bois.

TRAITE sur les Lois Civiles ou BAS-CANADA. Par Henri Desrivieres Beaubien. TROIS VOLS., IN-8.—PRIX 20s. Librairie Canadienne, Rue St. Vincent, No. 3.

INSTITUT CANADIEN. AVIS. Les membres de l'INSTITUT CANADIEN sont informés qu'ils ont voté d'une résolution passée à la séance du 25 novembre dernier, tous les membres de cette institution qui, au premier janvier 1847 n'auront pas payé tout le montant de leurs contributions, seront considérés comme membres de cette société et leurs noms seront inscrits de la liste des membres de l'Institut.

PELLETIERIES. Le soussigné a maintenant reçu par le GREAT BRITAIN, LADY SEATON et le ZEALOUS un assortiment ordinaire et choisi de Pelleteries, consistant en Marbre naturelle, Écurcul, Renard, Castor, Neutra, Vison, Loure, Loup marin, loutre et naturel et aussi des soutiers de Chevreuil de Loré et des Raquettes.

COMMANDES POUR LA FRANCE. Les soussignés ont bien l'honneur d'annoncer qu'ils expédient par les PROCHAINES MAILLS ANGLAIS, 12 et 21 Décembre courant, leurs commandes pour les prières et qu'ils se chargeront de tous les ordres qu'on voudra bien leur confier pour LIVRES DE DROIT, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE POLITIQUE, MÉDECINE, PIÈTÉ, etc., Gravures, Cartes Géographiques, Globes, enfin de tous les objets de manufacture Française.

Le Soussigné étant devenu acquéreur de toutes les créances dues à la FAILLITE de NOEL CINQUARS, avertit ceux qui doivent à la dite faillite de venir payer immédiatement le montant de leur compte au No. 117, rue St. Paul, porte voisine de B. Brewster, coin de la rue St. François-Xavier, ou sinon, leurs comptes seront mis entre les mains d'un Avocat.

PLATRE A ENGRAIS. 1000 QUARTS de la meilleure qualité à vendre par le Soussigné bas prix. D. MASSON, 1 décembre 1846.

ANALYSE Du traité d'Économie Politique de J. Bte. Say. LIVRE SECOND. DE LA DISTRIBUTION DES RICHESSES. CHAPITRE PREMIER. Des fondemens de la valeur des choses.

L'Espérance, la crainte, la malice, la mode, l'envie d'obliger, toutes les passions et toutes les vertus, peuvent influer sur le prix qu'on donne ou qu'on reçoit. Ce n'est que par une estimation purement morale qu'on peut apprécier les perturbations qui en résultent dans les lois générales, les seules qui nous occupent en ce moment.

Nous ne nous occuperons point non plus de causes purement politiques qui font qu'un produit est payé au delà de son utilité réelle. Il en est de cela comme du vol et de la spoliation qui jouent un rôle dans la distribution des richesses, mais qui n'ont rien dans le domaine de la législation criminelle. Ainsi l'administration publique qui est un travail dont le produit se consomme à mesure par les administrés, peut être trop étroitement payée quand l'usurpation et la tyrannie s'en emparent, et contraignent les peuples à contribuer d'une somme plus forte qu'il ne serait nécessaire pour entretenir une bonne administration. C'est à la science politique, et non à l'économie politique, à enseigner les moyens de prévenir ce malheur.

Nous avons dit que le prix des produits s'établissait en chaque endroit au taux où les portent leurs frais de production, pourvu que l'utilité qu'on leur donne fasse naître le désir de les acquérir. Cette conception nous fait connaître une partie des lois qui déterminent la quantité de produits qu'on donne pour en avoir une autre. Il vous reste à connaître les bases qui déterminent leurs frais de production, c. à d. qui détermine le prix des services productifs.

Si tous les produits étaient le résultat seulement du travail de l'homme, et d'un travail de pareille valeur, comme par exemple, d'un certain nombre de journées de travail de la valeur de 3 francs chacune, leurs frais de productions seraient entre eux comme le nombre des journées que leur production a exigées. Mais non seulement les produits résultent du concours des capitaux et des terres, comme du travail de l'homme, mais ces différents services ont des qualités fort diverses, et sont dans des positions à pouvoir se faire payer leur concours à des prix fort différents entre eux. Un entrepreneur d'industrie est obligé de payer le tenon et le travail d'un ouvrier éminent par son talent et son application plus cher que lorsqu'il ne fournit qu'un travail médiocre. Le propriétaire du fonds de terre et celui du capital qui ont concouru à la production seulement par le moyen de leur instrument, en retirent des rétributions fort diverses, suivant les circonstances; car un terrain situé dans l'enceinte d'une ville rapporte plus qu'un terrain de même étendue à la campagne; une somme d'argent rapporte plus d'intérêt en Amérique qu'en Europe. Un produit sera donc plus cher, selon que sa production réclamera non seulement plus de services productifs, mais des services productifs plus fortement rétribués. Il faudra, pour que ce produit puisse être créé, que ses consommateurs aient la volonté et le pouvoir d'y mettre le prix; autrement il ne sera pas produit. Ce prix s'éleva d'autant plus que les consommateurs sentiraient plus vivement le besoin de jouir du produit, qu'ils auront plus de moyens de le payer, et que les marchands de services productifs seront dans une situation à exiger une rétribution plus forte. Les rétributions obtenues par les services productifs forment les revenus des producteurs, et nous mettons au nombre des producteurs, les hommes qui concourent à la production par le moyen de leurs capitaux et de leurs terres, de même que ceux qui y contribuent par leurs travaux de corps ou d'esprit. Les circonstances diverses qui influent sur ces revenus déterminent les proportions suivant lesquelles les richesses produites sont distribuées dans la société. Elles seront l'objet de notre étude dans ce livre second.

FEUILLETON DE LA REVUE CANADIENNE.

UNE VENGEANCE. (HISTORIQUE.)

Au pied du versant d'une montagne de la Sierra Morena, sur les bords riant du Guadalquivir, s'élevait, au xiv<sup>e</sup> siècle, une petite habitation enveloppée de roseaux et de plantes marines, et baignée, pour ainsi dire, par les eaux du fleuve. Le voyageur qui eût pénétré dans cette maisonnette, un certain jour, à l'heure de la sieste, aurait pu y contempler un ravissant tableau. Une tête de femme douce et gracieuse était appuyée sur l'épaule d'un beau jeune homme à la physionomie noble et passionnée. A les voir se presser le main en silence, se regarder longtemps, se parler ce muet langage du cœur, si empreint de charme, d'éloquence, de poésie, on eût deviné bien vite quel tendre sentiment les unissait. Le jeune homme s'appelait Gil Perez; il exerçait à Séville la profession de cordonnier, et plus d'une noble senora, se rendant le matin à la cathédrale, tournait furtivement les yeux vers l'échoppe de l'artisan. La jeune fille s'appelait Julieta; c'était bien la plus jolie créature, la plus délicieuse enfant qui jamais eût trempé les mailles d'un filet!

Tandis qu'ils étaient là, seuls, sans témoins importuns pour épier leur bonheur, pour intimider leur amour, la cabane s'ouvrit soudain, et un homme entra. Il portait les pantalons relevés et le pauvre vêtement d'un pêcheur. Sa taille était haute et maigre, sa figure rude et barbu. Il sembla étonné de rencontrer chez lui quelqu'un dont il ne désirait pas la visite; puis s'avancant vers Perez et Julieta, il détacha brusquement leurs mains ondulées. A ce mouvement inattendu, Gil fit quelques pas en arrière, et jetant un regard inquiet sur le pêcheur: "Qu'as-tu donc aujourd'hui, Gomez? dit-il avec une surprise douloureuse. Ne sais-tu pas que j'aime ta fille de toutes les forces de mon âme? N'as-tu pas vu depuis deux années ce sentiment grandir chaque jour, devenir le but constant de mes efforts, ma plus chère espérance. Pourquoi séparer nos mains, puisque l'amour les rapproche et que Dieu bientôt les unira?"

Non, Gil, répliqua le vieillard d'une voix brève, Julieta ne peut t'appartenir; elle ne sera jamais la femme... d'un pêcheur! — D'un pêcheur! dit-il... Mais quand donc Perez n'a-t-il pâli devant un danger... refusé son bras à la faiblesse... mis à la vie un prix qu'un homme ne doit point y attacher? — Lâche, trois fois lâche est l'enfant qui ne venge point son père!" Gil Perez demeura immobile. "Au nom du ciel, explique-toi plus clairement, Gomez... Quel fatal mystère est renfermé dans tes paroles?... Déchire le voile épais qui m'a caché la vérité... Lors de la mort de mon père j'étais loin de Séville; j'avais suivi mon oncle à Carmona... A mon retour, Antonio Perez n'existait plus... Tout était lugubre et glacé dans les lieux où j'avais laissé le calme et la joie... Bien jeune alors je ne compris que vaguement l'étendue du malheur qui venait de frapper ma famille... Cependant je voulais en connaître la cause; j'interrogeai avidement ma mère; elle se contenta de me répondre: "Plus tard!" — Et ce terme n'est point encore arrivé, n'est-ce pas?... C'est que son cœur a failli, Perez... son amour pour toi s'est trouvé plus fort que sa douleur... elle t'a préféré à sa haine... Oh! parle, parle, Gomez. J'ai vingt ans maintenant; je dois tout savoir!" Julieta était devenue tremblante; elle s'éleva vers le vieillard, comme pour retentir les paroles suspendues à ses lèvres: "Silence, mon père, silence, si vous m'aimez! — Non, dit le pêcheur, le moment est venu... Approche, Gil, et écoute-moi. Il y a dix ans, le bonheur habitait la maison du cordonnier Perez... Ton père avait acquis beaucoup de réputation dans son état, et l'avenir lui promettait une fortune bien acquise, honnêtement amassée... Sur ces entrefaites, le chevalier Henriquez vint se fixer à Séville... Rejeton d'une maison illustre, parent d'Albuquerque, doué de tous les mérites d'un courtisan accompli, cet homme était l'un des favoris du roi don Pedro. Cependant, cette position si enviée et si brillante ne le rendait point heureux; une difformité faisait le tourment de sa vie... Il était boiteux. Instruit du talent de Perez, il eut recours à lui; mais toute l'habileté d'Antonio échoua contre une difformité si prononcée... Ta maladresse méritait la punition... s'écria le chevalier en lui lançant les sandales au visage. Quoique ouvrier, ton père était homme; il avait sa dignité, tout aussi bien que s'il eût porté un titre ou une épée. "N'accusez, lui répondit-il que la maladresse de la nature." A cette réponse, la colère d'Henriquez se convertit en fureur. Il se leva, saisit un bâton, et en appliqua un coup si terrible sur la tête d'Antonio, que ton père tomba pour ne plus se relever!"

Les mains de Gil se serrèrent convulsivement. "Que te dirai-je? Quand ta mère vit apporter le cadavre d'Antonio, un délire furieux s'empara de son cœur; elle s'arma d'un poignard, et voulut venger dans le sang du chevalier le meurtre de son époux; mais elle se ressouvint alors qu'elle avait un enfant, un pauvre orphelin pour lequel elle devait se consacrer; elle crut que la justice lui viendrait en aide pour frapper l'assassin; elle porta ses larmes et sa douleur aux pieds des Juges. Dieu sait quelles touchantes prières elle adressa à ces interprètes de la loi, quelles humbles paroles son désespoir lui inspira pour les attendrir. Les juges l'écoutèrent avec intérêt et émotion; ils lui prononcèrent une réparation éclatante... et huit jours après le chevalier fut condamné... A être pendu!... interrompit Perez.— A s'abstenir de porter l'épée pendant un an!"

Il y eut un silence. Gil se leva. "Je te remercie, Gomez, dit-il les lèvres pâles et les dents serrées; mais tu t'es trompé tout à l'heure: l'enfant qui ne venge pas son père est plus qu'un lâche; — c'est un infâme!" En regardant ce visage défilé et livide, le vieux pêcheur ressentit un poignant regret d'avoir soulevé une orge de passion dans le cœur jusqu'alors si calme et si paisible de Perez. "Où vas-tu, Gil? lui demanda-t-il avec anxiété.— Embrassez ma mère! — Et après? — Adieu, Julieta... adieu, Gomez! — Oh! mon père, dit en sanglotant la jeune Espagnole, mon père, qu'avez-vous fait?"

Un jeune homme se promenait tantôt à pas lents, tantôt à pas précipités sur l'obscur emplacement qui bordait à cette époque l'un des côtés de l'Alcazar. Ses vêtements étaient poudreux et en désordre; ses cheveux épars et souillés retombaient le long de ses tempes, et l'on pouvait lire toute une histoire de douleurs dans l'état sombre de ses yeux, la vivacité convulsive de ses mouvements, le mélange d'acablement et de haine qui respirait sa physionomie. Il resta ainsi longtemps, le regard attaché sur les colonnes du palais, comme s'il eût voulu déchiffrer les inscriptions que les Maures, partant pour l'exil, avaient laissées sur les murs de l'ancienne mosquée. Peu à peu le crépuscule répandit son bruyant vapour sur Séville, éclipsant sous ses ténèbres les dômes des académies arabes et les flèches dorées des églises. Tout à coup l'inconnu s'arrêta et trembla, en distinguant dans l'obscurité un homme qui s'avancait dans la direction de l'Alcazar. Un long pouppin de satin, retenue autour des reins par une cordelière à glands d'or, descendait jusqu'aux talons du chevalier et ne recouvrait qu'à demi d'élegantes sandales de velours. Quand le nouveau venu ne fut plus qu'à une très-courte distance du jeune homme qui l'observait avec une avidité fixée, celui-ci quitta soudain l'endroit où depuis un instant il se tenait caché, et s'éleva vers le chevalier en s'écriant: "Don Henriquez... c'est moi! — Mais qui donc es-tu? murmura le chevalier d'une voix où la surprise le disputait à la crainte.— Tu ne me connais pas! — répéta Gil avec un accent sauvage; tu ne connais pas le fils d'Antonio Perez! Tu as oublié que ta victime avait un enfant, et que cet enfant deviendrait un homme... Il y a huit jours que je guette ici ton passage, pour te trouver enfin seul à seul et te dire: "Tu as tué mon père; tu as condamné ma mère à dix longues années de désespoir... Ton souvenir s'est placé comme un sanglant obstacle entre moi et le bonheur! Prie Dieu, assassin, le moment de l'expiation est venu... Tes cris seront sans échos à cette heure; ton sang ne se verra pas dans l'ombre!"

En entendant les paroles de l'artisan, en voyant ses yeux étincelants, ses lèvres pâles, tous ces symptômes d'une colère inflexible d'une résolution inébranlable, don Henriquez, qui avait pu croire jusqu'alors que le caractère dont il était revêtu intimiderait le fils de Perez, sentit s'évanouir cette espérance; il comprit que l'abaissement, l'humilité, la prière, étaient les seuls moyens de salut qui lui restaient en ce moment terrible, l'unique bouclier qui pût peut-être protéger sa vie. "Un meurtre involontaire n'est pas un crime, dit-il en joignant les mains; j'ai tué ton père, mais le ciel sait que je ne désirais pas sa mort. D'ailleurs est-il de fautes que le remords ne puisse effacer? Que veux-tu? Que désires-tu?... Si élevée que soit ton ambition, j'ai le pouvoir de la satisfaire... Je t'arracherai à la misère, je t'assurerai une fortune brillante; je te ferai puissant, considérable... — Et honteux, n'est-ce pas? — Peut-être! — Tes dons ressusciteront-ils ta victime? — Ils serviront à lui élever un tombeau... Et tu penseras à ses conditions je pardonnerai à son assassin? — Jésus-Christ a pardonné à ses bourreaux... Tu oublieras ma faute pour ne plus voir que mon repentir! — Oh! non, non, s'écria Gil Perez, tu ne rachèteras pas ton crime par des larmes, quand tu devras passer ta vie entière à en répandre... Ton or bien pu corrompre la justice, mais je serai moins vénal que la loi... Je serai plus sévère que Dieu!" En parlant ainsi le fils du cordonnier saisit le chevalier à la gorge. Une lutte affreuse mais courte s'engagea. Elle se termina par un coup de poignard et par un indécible cri de dou-

leur. Gil se baissa sur le corps d'Henriquez, comme pour y chercher un reste de vie qu'il n'y trouva pas; la sueur ruissela à larges gouttes sur son front; il regarda avec une amère tristesse, avec une secrète épouvante, le sang qui tachait ses vêtements et ses mains: "Oh! Gomez, Gomez, s'écria-t-il, qu'il faut de courage pour venger son père par l'assassinat!"

Avec une police aussi vigilante que celle de don Pedro, un tel meurtre ne pouvait rester ignoré, et il était impossible que son auteur échappât longtemps aux recherches et au châtiement. En effet, Perez ne tarda pas à être arrêté. L'Instruction se fit avec une extrême rapidité; Gil ayant tout avoué sans hésitation. Les magistrats, ne tenant aucun compte des circonstances qui diminuaient la gravité de son crime, le condamnaient à être pendu. Sa prison fut impitoyablement interdite à tous ceux dont le malheureux était aimé. En vain sa mère écrivait le jour et la nuit devant les sombres murailles de son cachot; en vain Julieta essaya de toucher par ses pleurs le cœur de fer des geôliers; en vain Gomez voulut parvenir jusqu'à Perez, pour solliciter son pardon de l'infortuné qu'il avait poussé dans l'abîme; tout échoua devant une consigne barbare, et Gil dut chercher en lui-même la force de supporter cette horrible solitude, à laquelle le honteux sort devait l'arracher! Cependant l'arrêt de mort ne tarda pas à s'ébrécher dans Séville. Instruit de cette affaire le roi, curieux d'en connaître les particularités ordonna qu'on conduisit le condamné en sa présence. — Don Pedro, jeune alors, dans la première période de son règne, par encore des excès et des exagérations qui, plus tard, vinrent décolorer sa mémoire, se piquait d'une grande vénération pour la justice. Gil se présenta devant don Pedro, calme et froid, sans jactance comme sans faiblesse. "Tu es accusé du meurtre de don Henriquez? lui dit le roi.— Je l'ai commis. — Pour quel motif? — Pour venger mon père, indignement assassiné! — Don Henriquez était noble... Don Henriquez était homme!" Et en quelques mots, avec ses accents de sincérité qui ne peuvent partir que d'un noble cœur, Gil conta son histoire à don Pedro, les raisons qu'il avait eues de décider à la vengeance, la manière dont elle s'était accomplie. Gil fut éloquent, persuasif et vrai. Le roi cependant ne manifesta aucune émotion, ne lâcha échapper aucune marque d'intérêt, aucun signe de sympathie; mais se tournant vers le premier assesseur: "A quelle pain, demanda-t-il, fut condamné le meurtrier d'Antonio Perez? — A s'abstenir de porter l'épée pendant un an." Don Pedro fronça les sourcils. "Par saint Jacques! s'écria-t-il, la loi ne saurait admettre de différence en ce qui concerne des privilégiés. Nous cassons l'arrêt des Juges et nous condamnons le fils du cordonnier à s'abstenir de faire des sottises pendant un an."

A ces paroles si peu attendues, à cette grâce soudaine et inespérée, le visage de Gil pâlit; ses jambes chancelèrent et il tomba sans connaissance aux pieds du roi. Le joie que comme la douleur; mais Gil apparemment ne voulait pas mourir. Quand il revint à la vie, après un évanouissement de plusieurs heures, il se trouva transporté à l'ombre des potiques monolopes de la Sierra-Morena, sur les rives fleuries du Guadalquivir; devant la petite maison de Gomez, en face du ciel et des flots qu'il n'espérait plus revoir. Il entendit la voix ruelle du pêcheur, qui disait: "Tu es un brave jeune homme, Gil!" la voix reconnaissante de sa mère, qui disait: "Sois béni, mon fils!" la douce voix de Julieta, qui disait: "Prie Dieu, mon époux!"

BÉNÉDICT GALLET.

leur. Gil se baissa sur le corps d'Henriquez, comme pour y chercher un reste de vie qu'il n'y trouva pas; la sueur ruissela à larges gouttes sur son front; il regarda avec une amère tristesse, avec une secrète épouvante, le sang qui tachait ses vêtements et ses mains: "Oh! Gomez, Gomez, s'écria-t-il, qu'il faut de courage pour venger son père par l'assassinat!"

Avec une police aussi vigilante que celle de don Pedro, un tel meurtre ne pouvait rester ignoré, et il était impossible que son auteur échappât longtemps aux recherches et au châtiement. En effet, Perez ne tarda pas à être arrêté. L'Instruction se fit avec une extrême rapidité; Gil ayant tout avoué sans hésitation. Les magistrats, ne tenant aucun compte des circonstances qui diminuaient la gravité de son crime, le condamnaient à être pendu. Sa prison fut impitoyablement interdite à tous ceux dont le malheureux était aimé. En vain sa mère écrivait le jour et la nuit devant les sombres murailles de son cachot; en vain Julieta essaya de toucher par ses pleurs le cœur de fer des geôliers; en vain Gomez voulut parvenir jusqu'à Perez, pour solliciter son pardon de l'infortuné qu'il avait poussé dans l'abîme; tout échoua devant une consigne barbare, et Gil dut chercher en lui-même la force de supporter cette horrible solitude, à laquelle le honteux sort devait l'arracher! Cependant l'arrêt de mort ne tarda pas à s'ébrécher dans Séville. Instruit de cette affaire le roi, curieux d'en connaître les particularités ordonna qu'on conduisit le condamné en sa présence. — Don Pedro, jeune alors, dans la première période de son règne, par encore des excès et des exagérations qui, plus tard, vinrent décolorer sa mémoire, se piquait d'une grande vénération pour la justice. Gil se présenta devant don Pedro, calme et froid, sans jactance comme sans faiblesse. "Tu es accusé du meurtre de don Henriquez? lui dit le roi.— Je l'ai commis. — Pour quel motif? — Pour venger mon père, indignement assassiné! — Don Henriquez était noble... Don Henriquez était homme!" Et en quelques mots, avec ses accents de sincérité qui ne peuvent partir que d'un noble cœur, Gil conta son histoire à don Pedro, les raisons qu'il avait eues de décider à la vengeance, la manière dont elle s'était accomplie. Gil fut éloquent, persuasif et vrai. Le roi cependant ne manifesta aucune émotion, ne lâcha échapper aucune marque d'intérêt, aucun signe de sympathie; mais se tournant vers le premier assesseur: "A quelle pain, demanda-t-il, fut condamné le meurtrier d'Antonio Perez? — A s'abstenir de porter l'épée pendant un an." Don Pedro fronça les sourcils. "Par saint Jacques! s'écria-t-il, la loi ne saurait admettre de différence en ce qui concerne des privilégiés. Nous cassons l'arrêt des Juges et nous condamnons le fils du cordonnier à s'abstenir de faire des sottises pendant un an."

A ces paroles si peu attendues, à cette grâce soudaine et inespérée, le visage de Gil pâlit; ses jambes chancelèrent et il tomba sans connaissance aux pieds du roi. Le joie que comme la douleur; mais Gil apparemment ne voulait pas mourir. Quand il revint à la vie, après un évanouissement de plusieurs heures, il se trouva transporté à l'ombre des potiques monolopes de la Sierra-Morena, sur les rives fleuries du Guadalquivir; devant la petite maison de Gomez, en face du ciel et des flots qu'il n'espérait plus revoir. Il entendit la voix ruelle du pêcheur, qui disait: "Tu es un brave jeune homme, Gil!" la voix reconnaissante de sa mère, qui disait: "Sois béni, mon fils!" la douce voix de Julieta, qui disait: "Prie Dieu, mon époux!"

BÉNÉDICT GALLET.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

UN MAUVAIS GIL.

La dame Puyette, vénérable habitante du canton de Neuilly, possède un petit chien de sa gentille espèce, gros comme le poing, et qu'elle aime d'une affection quasi-dévorante. Il y a quelques mois, tenant en sa lèvre un morceau de sucre, elle l'approchait de la gueule de son favori, et, quand le petit animal voulait le saisir, elle se reculait vivement, s'amoussant beaucoup de l'impatience du chien, qui grognait en frétilant de la queue. Enfin il fit un bond pour saisir l'objet de sa convoitise; mais par le plus malheureux hasard, sa patte garnie de griffes aiguës, rencontra l'œil droit de sa maîtresse, qui jette un cri et tombe évanouie. Quand elle reprit ses sens, elle reconnut avec terreur que son œil était perdu.

Bien qu'ayant passé le demi-siècle, M<sup>lle</sup> Puyette ne voulait pas rester avec cet œil absent que la papauté recouvrait entièrement; elle se soumit à une douloureuse opération, et se fit ajuster un œil de verre auquel elle ne manquait que le mouvement pour ressembler tout à fait à sa voisine; mais lorsque l'opération fut terminée, son œil postiche vint réclamer les 100 francs de son

venu, suivant lui, de son travail, Mme Playette refusa, et les deux parties ne purent s'accorder.

M. Tamisier, l'artiste, en appel : a jugé de paix de Neilly, qui vient de prononcer sur cette singulière contestation.

Mme Playette est entrée dans le prétoire avec une sorte de solennité qui déguisait peu son dépit ; elle portait l'œil de verre dans sa main.

M. le juge de paix : Pourquoi, madame, refusez-vous de payer à M. Tamisier la somme convenue ?

Mme Playette : M. Tamisier a cru, sans doute, que je ne suis qu'une femme, que je me laisserais attrapper ; mais je lui prouverai que la veuve d'un chef de bataillon n'est pas une pensionnaire.

M. le juge de paix : Tout ce que vous dites là, madame, est étranger au procès ; il faudrait vous renfermer...

Mme Playette : avec indignation. Me renfermer ! me renfermer ! me prenez-vous pour une folle, monsieur ?

M. le juge de paix souriant : Permettez donc, vous ne me laissez pas achever... Je vous dis qu'il faudrait vous renfermer dans les faits de la cause, et ne pas dire des paroles inutiles.

Mme Playette : il n'y a d'inutile dans tout ceci que l'air que m'a fait ce diable d'empailleur, et avec lequel je ne verrais pas le bœuf-gras à trois pas de distance... Je ne lui ai pas demandé un œil pour jouer à colin-maillard.

M. le juge de paix : Comment ! est-ce que vous aviez la prétention de voir avec cet œil ?

Mme Playette : Vous me le demandez !... Ah ça, faites-moi donc le plaisir de me dire pourquoi l'on a des yeux, si c'est pour ne pas voir !

M. le juge de paix : En vérité, madame, ce que vous dites là est de la dernière étrangeté... Réfléchissez donc un peu... Comment voulez-vous voir avec un œil postiche ?

Mme Playette : Je veux voir comme tout le monde ! J'ai commandé un œil pour voir clair et je veux qu'il me fasse voir clair... Jusque-là, je ne paierai pas un sou. (On rit dans l'auditoire.)

Qu'ont-ils donc à rire, ces nigauds, s'écrie Mme Playette, en se tournant vers le public. J'ai un toupet, est-ce qu'il ne me coûte pas comme mes cheveux ! J'ai trois fausses dents, est-ce qu'elles ne font pas l'office des dents qu'elles remplacent ! Pourquoi donc en serait-il différemment pour mon œil !

Et le public de rire plus fort, et M. le juge de paix a eu la plus grande peine à ramener l'auditoire au respect dû à la justice. Lorsque le calme fut rétabli, il a déclaré la cause entendue, et condamné Mme Playette à payer au sieur Tamisier les 100 fr. réclamés.

SITUATION DE L'EUROPE.

Il n'arrive pas un steamer qui ne nous donne avis de quelque nouvelle complication européenne ; mais nous sommes tellement blasés à cet égard, de ce côté de l'Atlantique, que nous considérons comme importants les documents qui nous sont transmis, alors seulement qu'ils nous annoncent une révolution, politique ou commerciale, dans quelque coin de l'ancien monde.

Nous ne pouvons nous le dissimuler, l'Europe est en travail ; la démocratie se fait jour malgré les efforts impuissants qu'on tente pour la comprimer. La vieille organisation monarchique s'écroule ; et comme le fait à juste titre remarquer un de nos confrères parisiens, depuis trente ans, elle a reçu des coups terribles :

En 1820, trois révolutions : l'une à Madrid, l'autre à Naples, la troisième à Turin ; en 1830, révolution en France, révolution partout, car la France est le centre de l'activité morale européenne, révolution en Belgique ; en 1834, révolution dans la Péninsule ; en 1846, révolution en Pologne, en Portugal, en Suisse. La plupart de ces révolutions, il est vrai, ont été défructées ; d'autres sont encore en question, mais celles qui ne sont plus peuvent ressusciter. Quel est, d'ailleurs, l'état de la Prusse ? Quel est l'état de l'Autriche ? celui de la Russie même ? de la Russie, qu'on croit si calme, parce qu'il y règne un éternel silence, volcan qui brûle en secret et qui couve plus de feux que le Vésuve et l'Etna réunis.

Les besoins populaires s'accroissent avec le temps, et le devoir des gouvernements est de consulter ces besoins et d'y satisfaire ; c'est plus que leur devoir, c'est leur intérêt ; l'expérience devrait leur avoir appris que les d'attentes inutiles, les peuples perdent patience, et qu'il est difficile d'arrêter le torrent quand on l'a laissé se déchaîner.

Quant donc, enfin, comprendra-t-on, en Europe, que le règne de la démocratie est arrivé ! Quand donc sera-t-on convaincu de cette vérité si bien établie cependant, que les royautés absolues ont perdu leur prestige, que le despotisme n'est plus possible, et que les peuples ont pris la ferme résolution de se gouverner eux-mêmes !

Voyons l'état des principales puissances : partout le peuple est en lutte avec ses gouvernements : en France, nous avons rétrogradé depuis 1830 ; en seize ans, loin de recueillir les fruits du mouvement populaire de juillet, nous en sommes venus à ce point qu'en comparant la Restauration au régime actuel, il nous faut regretter ce que nous avons renversé.

En Angleterre, une aristocratie financière et territoriale règne en véritable souveraine ; les lords parcourent trente lieues à cheval sans quitter leurs terres, le peuple meurt de faim, et se fait voler de grands chemins pour se procurer des moyens d'existence.

En Espagne, trente ans de bouleversement et des flots de sang versés ont amené, pour résultat, le règne de l'arbitraire et du bon plaisir.

En Portugal, la reine n'a pas craint de heurter ouvertement le sentiment unanime des populations, mais le choc a été terrible, et peut-être y perdrait-elle sa couronne.

En Suisse, il a fallu que le peuple se soulât

et s'armât pour secouer le joug d'une aristocratie détestée.

En Russie, le despotisme est dans tout son éclat, mais l'empire entier conspire ; plus on comprime la liberté, plus l'explosion est à craindre, et pe n'être, avant peu, serons-nous témoins d'un révolte terrible.

En Autriche, le mécontentement est général ; M. de Metternich a su le contenir, mais M. de Metternich est vieux ; il est malade, qui peut répondre de l'avenir ?

En Prusse, le roi ne peut plus nier la nécessité des réformes ; il les promet, mais il en retarde la réalisation, et cherche à les rendre aussi insignifiantes que possible.

On sait que s'est passé en Pologne. L'Italie, seule, vient former un heureux contraste à ce triste tableau ; Pie IX accorde bénévolement, à son peuple, des réformes depuis longtemps réclamées, mais s'il est déjà l'idole de ce peuple, que de difficultés ne rencontre-t-il pas dans son entourage et chez les puissances ses alliées !

Voilà l'état de l'Europe, état incertain, chancelant, qui peut changer de face d'un jour à l'autre. La France a toujours donné l'élan des mouvements démocratiques ; n'attend-t-on pas son signal ! Elle-même n'attend-elle pas un événement qu'elle a marqué d'avance pour donner ce signal ?

Nous le demandons de bonne foi ; pouvons-nous, sans faire de sérieuses réflexions, songer aux désordres que, d'un moment à l'autre, nous sommes appelés à voir écarter dans l'ancien monde, et ne devons-nous pas maudire l'aveuglement des gouvernements, qui, pour avoir fermé l'oreille aux justes exigences du temps et du progrès, ont suspendu sur eux qu'ils ont mission de diriger, des calamités dont on ne peut prévoir ni l'étendue ni la durée !

Qu'on vienne nous parler d'équilibre européen, alors que tout est en balance, d'alliances, quand tout est en feu. Rendez-juste aux peuples, et les peuples s'uniront entre eux, mais vos alliances ne seront que passagères, car elles ne sont contractées que de gouvernement à gouvernement ; elles ne sont fondées que sur l'égoïsme, et l'égoïsme ne servira jamais de base à l'union et à l'humanité. — (France-Américain.)

Plusieurs journaux parlent, d'après le Constitutionnel, d'un grave incident qui aurait signalé à Bayonne l'arrivée de M. le duc et Mme la duchesse de Montpensier. Le consul anglais aurait au dire de ces journaux, refusé d'abriter son pavillon, aurait même demandé ses passeports à la suite d'explications fort vives avec les autorités. Ce qui paraît certain, c'est que le consul anglais s'était absenté de Bayonne le jour de l'arrivée de M. le duc et de Mme la duchesse de Montpensier, absolument comme s'était absenté M. Bulwer le jour de la réception des princes à Madrid.

Voici en quels termes une correspondance du Times constate l'absence de consul anglais.

« La conduite du consul d'Angleterre, lors du passage du duc et de la duchesse de Montpensier est regardée comme très-significative. Agissant probablement d'après des inspirations reçues d'en haut, cet agent n'a pas seulement omis le témoignage ordinaire de respect accordé aux membres de la famille royale, c'est-à-dire qu'il n'a pas aboré le drapeau anglais au consulat ; son bureau même a été fermé, et il était absent. » — (Press.)

ITALIE.—Voici ce qu'écrivit de Rome un correspondant du journal anglais le Daily News :

On remarquera que cette correspondance est écrite par un Anglais, et que, dans ce moment, la question du papisme occupe tous les esprits en Angleterre. Nous avons donc la le jugement d'un homme que l'on ne peut accuser de partialité.

« Je suis vraiment embarrassé pour trouver quelque chose à reprendre à la nouvelle marche des choses dans les États pontificaux. Les actes et les dispositions du pape semblent véritablement promettre des changements importants et importants. La trêve populaire continue. Sa Sainteté est suivie par tout le monde dans ses moindres mouvements, et presque chaque soir elle est appelée au balcon du palais Quirinal pour donner sa bénédiction. Tout le poids du gouvernement paraît être sur sa seule tête ; tous les cardinaux lui sont opposés, à l'exception de deux, le secrétaire d'Etat et un autre. Le premier, le cardinal Gizzi, donna l'autre jour sa démission, disant qu'il avait laborieusement préparé des projets qu'il jugeait solides et qu'en les présentant au conseil il les avait vus ridiculisés par tous les cardinaux, sauf un seul. Sa Sainteté refusa sa démission et répondit qu'elle se passerait des cardinaux. C'est là dessus qu'on a écrit son conseil d'Etat, ou pas un cardinal n'a pris place.

« Je crois que l'empirement d'un cardinal est un fait bien vrai. Au moins si on ne l'a point envoyé à Saint-Angelo, on l'a mis en état d'arrestation. Il passe pour certain à Pesaro que ce cardinal, au lieu de publier un document émané du gouvernement, a fait circuler un factum de sa façon plein de réflexions sur le pape et son gouvernement ; de la cette mesure décisive.

« Une personne qui arrive d'Ancone dit que l'enthousiasme du peuple est à son comble ; partout on voit des arcs de triomphe avec à légende : Viva Pio nono ! La populace déclare qu'il sera le dernier pape, voulant dire par là que s'il lui arrivait malheur, elle ne supporterait pas un autre maître. Les cardinaux courent de grands dangers ; depuis que je suis à Rome, je n'en ai pas rencontré un seul, et je crois qu'ils se cachent. Si le pape mourait subitement de mort naturelle, infailliblement le peuple courrait à un crime et se vengerait sur les coupables présumés. On dit que Pie IX a été saisi de des attaques d'épilepsie ; rien de plus naturel que ses attaques se reproduisent, mais dans les circonstances présentes, avec l'excitation des esprits on ne pourrait répondre de l'événement.

« Il y a quelques jours, pendant que la sentinelle, placée à la porte du palais Quirinal, tournait le dos en faisant sa promenade, un individu appliqua contre la porte du palais un pasquin, dont voici les termes :

O Gizzi Tutto cambi! Che fai ?

(Gizzi, tu changes tout. Que fais-tu ?) Le pape vit le Pasquin, et de sa propre main il ajouta : Aspetta, tu vedrai (attends et tu verras) ; puis il le fit remettre à sa place. Cela produisit beaucoup de sensation à Rome ; et, en effet, cela prouve, en même temps que l'existence d'un parti hostile à l'état actuel des choses, la ferme volonté de la part du pape d'accomplir ses projets malgré toute opposition.

« Je fus à Albano le lendemain du jour où le pape y avait fait sa visite. Sur la porte de la ville, on voyait cette inscription : « Viens, Viens, saint père, bénis tes enfants. » Les rues étaient pleines de gens qui s'entretenaient de l'événement de la veille et portaient aux nues « leur bon père. » J'en ai vu dont les yeux se remplissaient de larmes. Que ne peut-on faire avec un peuple et pour un pape comme celui-là ! Jamais homme n'a eu de si belle occasion pour s'immortaliser en réformant les institutions d'un Etat et en s'assurant la reconnaissance de ses sujets. Espérons que Pie IX ne restera pas au-dessous de sa tâche.

« Je vous envoie le premier numéro du Roman advertiser, feuille hebdomadaire qui a commencé samedi dernier, sa carrière significative. On annonce l'apparition de cinq feuilles nouvelles, hebdomadaires et quotidiennes. Il n'en faut pas moins pour répondre aux desirs d'un public qui s'est révélé tout à coup. Parmi ces feuilles se distinguent le Popolare, l'Eco-del-Tempo, le Contemporaneo, et la plus importante de toutes peut-être, la Giustizia. Cette dernière doit être rédigée sur le plan de la Gazette des Tribunaux ; elle sera le point de départ d'une très-vitale amélioration dans l'administration de la justice, c'est-à-dire de la publicité des débats criminels, matières qui, jusqu'ici, ont été traitées dans l'obscurité, tout-à-fait en dehors du contrôle de l'opinion publique. Tout le code criminel sera révisé, et le système cellulaire est mis à l'étude.

« Un autre correspondant du Daily-News confirme tout ce qui a été dit de la maladroite hostilité de la cour de Naples envers le pape, et des moyens ridicules par lesquels elle se manifeste. Le roi de Naples s'abandonne à des tendances rétrogrades, qui mènent également à lui et à l'Autriche. Par la conduite qu'il a tenue depuis l'avènement de Pie IX, le roi de Naples a perdu en Italie tout le terrain qu'il avait gagné depuis quelques années. Naples commencent à être regardée par les Italiens comme une véritable puissance italienne ; désormais la question, qui se révèle plus fort que jamais, confondra entièrement Naples avec l'Autriche, sous la dénomination des barbares de l'Italie.

« En présence du mouvement vraiment libéral, mais aussi bien sage ment mesuré que Pie IX imprime l'opinion en Italie, serait-il possible, comme on nous l'assure, que le gouvernement français ait donné pour instruction à M. Rossi de chercher à retener le pape, à le rejeter dans la vieille politique de l'Autriche ? Nous voulons en douter, quoique nous n'ayons aucune confiance dans le libéralisme du cabinet français.

ECONOMIE POLITIQUE.

MESSAGE DE M. POLK.

Nous sommes bien aise de pouvoir offrir aujourd'hui à nos lecteurs une autre partie du message du président Polk au congrès ; ce n'est pas la partie la moins importante de cet admirable document. Les partisans de la liberté du commerce, y trouveront de nouveaux motifs de redoubler d'ardeur et d'efforts pour faire triompher des principes qui doivent régénérer le monde.

(SUITE.)

L'acte passé pendant votre dernière session, pour réduire les droits sur les importations, n'ayant été mis en vigueur que le 1er de ce mois, il ne s'est pas écoulé assez de temps pour que ses effets pratiques sur le régime et sur les affaires du pays, puissent être appréciés. Je ne doute pas cependant, que la juste politique dont il est l'application n'augmente considérablement notre commerce avec l'étranger et ne développe la propriété générale. Bien qu'on ne puisse pas positivement prévoir quelle somme de revenu il donnera, on estime qu'il excédera celui produit par l'acte de 1842 qu'il a aboli.

Les principes fondamentaux établis par cet acte sont de prélever des taxes dans le but d'accroître le revenu et d'imposer ces taxes sur les articles importés, suivant leur valeur actuelle.

L'acte de 1842, par le taux exorbitant des droits qu'il imposait sur plusieurs articles, ou en empêchant totalement l'importation ou en réduisant fortement le chiffre, et diminuant ainsi le revenu au lieu de l'accroître. Par cet acte les droits étaient imposés non dans le but légitime d'augmenter le revenu, mais pour offrir des avantages à certaines classes favorisées, aux dépens d'une grande majorité de leurs concitoyens.

Les personnes employées à l'agriculture, aux arts mécaniques, au commerce et à la navigation étaient obligées de fournir une part de leur subsistance pour grossir les profits et les richesses excessives de celles comparativement peu nombreuses, qui avaient mis leurs capitaux dans les manufactures. Les droits n'étaient pas prélevés dans la proportion de la valeur des articles sur lesquels ils étaient imposés ; mais s'écartant

iniquement de cette juste règle les droits les moins élevés étaient dans plusieurs cas, imposés sur les articles de luxe et de grande valeur, et les droits les plus forts sur les objets de nécessité et de bas prix, consommés par la grande masse du peuple. C'était un système dont l'effet inévitable était d'exempter les classes favorisées et quelques personnes riches, de payer leur juste proportion pour l'entretien du gouvernement, et de rejeter le fardeau sur le travail de la masse engagée dans d'autres affaires que les manufactures.

Un système si inégal et si injuste a été aboli par la loi actuelle qui impose des droits non pour favoriser ou léser certaines classes ou professions, mais pour partager, et, autant que possible, équilibrer les charges publiques entre toutes les classes et toutes les industries. Les classes favorisées, qui sous le système inégal et injuste qui a été révoqué, avaient déjà réalisé de grands profits, dont plusieurs ont amassé des fortunes considérables, aux dépens de quelques autres qui avaient été rendus leurs libéraux, n'auront pas raison de se plaindre si elles sont requises de supporter leur juste proportion des taxes nécessaires pour l'entretien du gouvernement. Loin de là, on pourra reconnaître, par un examen de la loi en vigueur, que les différences dans les taxes des droits imposés, dans les limites du principe de revenu, ont été conservées en leur faveur. La proportion accidentelle contre la concurrence étrangère dont elles jouissent encore leur donne un avantage que nulle autre classe ne possède ; mais de ce qui n'est autre que se plaindre, car les droits imposés sont nécessaires pour les revenus publics. Ces droits de revenu, y compris le fret et les frais que l'importateur doit payer avant qu'il puisse entrer en concurrence sur notre marché avec le manufacturier indigène, s'élèvent sur presque toutes les branches principales de nos manufactures, à plus d'un tiers de la valeur de l'article importé, et quelquelfois à presque la moitié de cette valeur.

Avec de telles exigences, on ne doute pas que nos manufacturiers indigènes ne continuent à prospérer, réalisant dans le établissement de ces droits de plus grands profits qu'on ne pourrait en obtenir d'aucune autre industrie régulière.

En effet, l'on exige la protection même de droits accidentels, nos manufacturiers dans plusieurs branches principales, demandent l'extension à leurs affaires, furaient en cela de la preuve de leur industrie, de leur adresse, et de leur habileté à soutenir la concurrence avec espoir d'un succès croissant, sur tous les marchés ouverts au monde. Des produits de nos manufactures, s'élevant à plusieurs millions de dollars, et qui ne peuvent avoir leur placement sur notre marché, sont annuellement exportés pour les pays étrangers ; avec des taux de droits comme ceux qui sont établis par la loi en vigueur, le système sera probablement permanent, et les capitalistes qui ont employé ou qui emploieront à l'avenir leurs fonds dans les manufactures, sauront sur quoi se baser. Le pays sera satisfait du taux de ces droits, parce que les avantages dont jouissent encore les manufacturiers, résultent nécessairement de la perception du revenu pour l'entretien du gouvernement.

Des droits protecteurs trop élevés, par leur action injuste sur la masse du peuple, ne peuvent manquer de produire de graves sujets de plaintes et de récriminations, et des efforts constants pour les changer et les rappeler, rendent à nos spéculations manufacturières incertaines et précaires. Des droits plus bas et plus permanents, en même temps qu'ils offrent au manufacturier de beaux profits, l'assurent contre le danger de fréquents changements dans le système, changements qui ne peuvent manquer d'affecter ses intérêts d'une manière ruineuse.

En même temps que les Etats-Unis reconnaissent à leur système restrictif, l'Angleterre, qui la première nous avait donné l'exemple de ce système, entrait dans la même voie. Elle a modifié ses lois sur les céréales, et a réduit plusieurs autres droits à un taux de revenu plus modéré. Après des siècles d'expérience, les hommes d'Etat de ce pays ont été contraints par une sévère nécessité, et par une opinion publique pulsant sa source profonde dans les souffrances et les besoins de millions d'individus pauvres, d'abandonner un système dont l'effet était d'amasser des fortunes immenses dans quelques mains, et de réduire des millions de travailleurs à la pauvreté et à la misère. Le capital s'était accru et concentré par la politique anglaise de protection dans une proportion à peu près égale à la dépression du travail.

Les maux de ce système en Angleterre devinrent à la fin intolérables, et il a été abandonné, mais non sans une grande lutte de la part des classes protégées et favorisées pour conserver les injustes avantages dont elles avaient si longtemps joui. On devait s'attendre à ce qu'un pareil effort serait fait par les mêmes classes aux Etats-Unis, toutes les fois que l'on tenterait de modifier ou d'abolir ce même injuste système. La politique protectrice a été en vigueur aux Etats-Unis pendant une période beaucoup plus courte, et ses conséquences nuisibles n'ont pu, par conséquent, être clairement aperçues et ressenties. Cependant ces conséquences étaient assez communes pour décider à révoquer ce système.

Ce serait un fait étrange si, en face de l'exemple de l'Angleterre, notre principal débouché à l'étranger, et des maux d'un système rendu manifestes dans ce pays par une longue et pénible expérience, si en face des avantages immenses que, sous une politique commerciale plus libérale, nous recueillons déjà et que nous devons continuer à recueillir en fournissant la subsistance à la population affamée de la Grande Bretagne, les Etats-Unis remettaient en vigueur une politique qu'elle a été obligée d'abandonner, et si nous diminuons ainsi pour elle la possibilité de nous prendre les provisions et autres articles qu'elle a un si grand besoin d'acheter, et que

nous avons un si grand désir de vendre. Par l'abandon simultané de la politique de protection par l'Angleterre et les Etats-Unis, des marchés nouveaux et importants ont déjà été ouverts à nos produits agricoles et autres ; le commerce et la navigation ont reçu une nouvelle impulsion, le travail et le commerce ont été affranchis des entraves artificielles qui les ont si longtemps enchaînés. La réciprocité, dans l'échange des produits, a été adoptée en même temps par les deux pays sur une vaste échelle et à leur avantage mutuel. L'Angleterre a été contrainte par la force des circonstances d'abandonner chez elle une politique qui avait été suivie depuis des siècles, et d'ouvrir ses marchés à notre immense excédant de céréales ; et on espère fermement que les autres puissances de l'Europe verront enfin la sagesse qu'il y aurait pour elles à adopter une semblable politique, si elles n'y sont pas forcées par la misère et les souffrances de leur nombreuse population.

Nos fermiers, plus qu'aucune autre classe de nos concitoyens, sont profondément intéressés dans le maintien du principe juste et libéral de la loi en vigueur. Ils forment une grande majorité de notre population ; et c'est un fait reconnu que lorsqu'ils prospèrent, tous les autres citoyens prospèrent également. Non seulement ils ont jusqu'ici aucun privilège, aucune faveur du gouvernement, mais encore par suite des opérations inégales du système protecteur, on les a fait contribuer, par le fardeau des taxes qui leur sont imposées, aux privilèges qui en ont enrichi d'autres.

Quant au marché étranger aussi bien que national leur est ouvert, ils doivent recevoir, comme ils le reçoivent aujourd'hui, un prix plus élevé pour leurs produits. Ils trouveront un débit plus prompt et à de meilleurs prix pour leur froment, leur farine, leur riz, leur maïs, leur bœuf, leur porc, leur beurre, leur fromage et les autres articles qu'ils produisent. Le marché national ne peut suffire pour les mettre en état de vendre l'immense surplus de vivres et d'autres articles qu'ils sont capables de produire, même aux prix les plus bas, et cela par la raison toute simple que ces produits ne peuvent être consommés dans le pays. Les Etats-Unis peuvent par l'immense excédant de leur production, fournir non seulement aux demandes de l'intérieur, mais encore au déficit des subsistances du monde entier.

Que la diminution dans la production de quelques-uns des principaux articles de subsistance dans la Grande Bretagne et dans d'autres parties de l'Europe, peut avoir contribué à augmenter la demande de nos céréales et de nos provisions, on n'en saurait douter ; mais il n'est pas moins certain que la grande et véritable cause de l'accroissement dans la demande et de l'augmentation dans les prix, est dans la disposition des restrictions artificielles qui avaient été imposées jusqu'ici. On ne saurait douter non plus que nos exportations de subsistances déjà considérablement augmentées, et qui s'accroissent d'une manière dont on n'avait jamais d'exemple, créent au système libéral qui a été adopté, augmentent encore immensément, à moins qu'elles ne soient arrêtées par le rétablissement du système protecteur. Il est certain enfin que nos intérêts commerciaux et maritimes s'accroîtront en proportion de l'augmentation du trafic, tandis que nos intérêts manufacturiers seront toujours les intérêts favorisés du pays, et recevront la protection accidentelle que leur procurent les droits de revenu ; or ils ne sauraient en bonne justice demander davantage.

Dans mon message annuel du mois de décembre dernier, je vous recommandais un tarif de droits de revenu basé sur les principes de la loi actuelle, et je n'ai pas de raisons pour modifier les opinions que j'exprimai alors. En vue des effets bienfaisants que produira probablement cette loi, je recommande le maintien du système qu'elle a établi. Elle a à peine commencé à agir, et l'abandonner ou la modifier sans une épreuve suffisante, ne serait ni utile ni sage.

Si l'expérience démontre qu'il existe des défauts dans quelques-uns de ses détails, on pourra les corriger plus tard, mais jusqu'à ce que ces défauts soient évidents, on doit essayer convenablement le nouvel acte.

Vous aurez à considérer s'il est ou non à propos, comme mesure de guerre, d'imposer des droits de revenu sur quelques uns des articles aujourd'hui compris dans la liste des articles francs. Si l'on juge à propos d'imposer ces droits dans le but d'augmenter le revenu pour faire face aux dépenses de la guerre avec le Mexique, ou pour éviter de créer une dette publique aussi considérable, ils pourront être révoqués quand les circonstances qui les font naître auront cessé d'exister ; ces droits ne feraient pas partie du système permanent du pays.



PLACES DE MOULINS

De Prix.

AVIS est par le présent donné que le PAUL d'un moulin à vent de MOULIN de PRIX situé sur le côté sud du Bassin du Canal de Lachine au-dessus de Mont-Louis et désigné sur le Plan comme Lot No. 2, sera vendu à l'enchère publique au BUREAU des TRAVAUX PUBLICS Mardi, le DOLZIEME jour de JANVIER prochain, à MIDI, le prix de départ sera de 2707 100 courant par année payable semi-annuellement.

Le Plan du terrain et les Plans et spécifications relatifs à la manière de prendre Peau Sec. peuvent être vus à ce Bureau où on pourra se procurer toute information quant aux termes de l'achat.

Par ordre, THOMAS A. BEGLY, Secrétaire T. P.

Dép. des Travaux Publics, Montréal 18 déc. 1846



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 18 DECEMBRE, 1846.

(Du Courrier des Etats-Unis, du 12 décembre.)

CONGRES AMERICAIN.

BULLETIN. — Premiers engagements dans le Congrès. Qu'ont passés à M. Polk. — Changements aux premiers termes de ces questions. — Concessions de terres aux volontaires. — Danger d'une opposition au projet de la part des whigs. — M. Polk et M. Webster. — L'Union de l'Administration. — Préparatifs de bombardement et de négociations. — Démission prise par le gouverneur de la Havane.

Ainsi qu'on l'a vu par les premiers débats dont le télégraphe électrique nous a transmis une brève notice, à peine l'œuvre avec laquelle M. Polk a écrit son message avait-elle eu le temps de se faire, que le parti whig de la chambre et du sénat ouvrait un feu fort vif contre le Président, son factum et sa politique. La question qui a servi de terrain à ce premier engagement est celle relative au droit qu'a le Président d'établir, de son autorité privée, des gouvernements dans les provinces du Mexique récemment conquises. La lutte a commencé dans la chambre, le 9 décembre, par M. Garrett Davis du Kentucky qui a laissé percer la menace d'un impérialisme ou mise en accusation contre M. Polk, par excès de pouvoir et violation de la constitution, a été continuée le 10, mais avec les modifications suivantes faites, par voie d'amendement, au plan d'attaque. Il fut proposé de demander au Président, par l'entremise du secrétaire de la guerre, si la guerre du Mexique était poursuivie dans un but de conquête et jusqu'où il entendait la pousser. La réponse qui serait faite à ces questions serait tenue en secret. La discussion a roulé, en conséquence, sur la proposition ainsi amendée, mais le plus souvent elle a roulé tout à fait à côté et assez loin de la ligne qui lui était tracée. M. Dartmouth de la Pennsylvanie a fait une critique du message de M. Polk qu'il a appelé un document plein de rogne diplomatique, et les raisons qui ont décidé la législature à laisser rentrer Santa-Anna au Mexique ont été l'objet de ses sarcasmes amers. M. Sumner du Massachusetts a pris énergiquement la défense du Président et de ses actes. Suivant lui, la guerre n'est point faite dans un but de conquête, mais dans un but de réparation et de justice. M. Seddon de la Virginie, sans admettre entièrement les vues désintéressées de son collègue, a démontré, à son tour, que le message Présidentiel était strictement conforme aux lois intentionnelles. Après d'autres explications contradictoires de M. Webster de la Caroline du Sud et de M. Boyd du Kentucky, la chambre a clos sa séance sans avoir pris aucune décision.

Dans le sénat, la proposition de M. Cameron, ayant pour but d'accorder 100 acres de terre à chaque volontaire ou à ses héritiers et d'augmenter le paie de l'armée, a été adoptée. M. Crittenden propose, en outre, d'accorder une paie extraordinaire aux officiers, soldats et marins qui se sont distingués dans la campagne du Mexique. Si cette proposition est adoptée, l'honorable sénateur est sûr d'avoir une seconde fois, quand ces musiciens reviennent. Le même sénateur a annoncé son intention de proposer un bill pour l'amélioration des rivières de l'ouest, en dépit du veto et des recommandations de M. Polk. Enfin nous avons deux autres projets pour réduire et graduer le prix des terres publiques. Quand nous serons à trois, nous ferons un choix.

Il est évident, d'après ces premiers symptômes, que l'administration va rencontrer dans le parti whig une opposition plus acharnée que jamais. Le whig et l'espérance de ce parti sont exaltées par ses récents triomphes électoraux. Mais il est à craindre que les fermes de ce triomphe ne trouvent sa sagesse et ne le poussent à des exagérations qui lui seraient fatales. Ainsi nous croyons que ce serait, de la part des whigs, une fausse tactique que de jeter l'anathème sur la guerre mexicaine et de vouloir refuser à l'administration les moyens de la mener à bonne fin. L'honneur et les intérêts nationaux doivent passer avant les intérêts de parti, et au risque de compromettre ceux-ci en les mettant en opposition directe avec ceux-là. Le message de M. Polk a réitéré la cause de la guerre mexicaine dans l'esprit public. Il faut le reconnaître. Il a gagné ce procès au tribunal de l'opinion comme il a gagné déjà celui de l'Oregon. M. Polk est évidemment un grand avocat. Il est de force à lutter avec M. Webster auquel il a donné, en passant, un coup de boutoir si terrible en établissant, dans sa main, que le sénateur du Massachusetts qui traite la marche du général Taylor sur le Rio-Grande d'invasion d'un territoire mexicain ou neutre? avait déclaré dans un dépêche ministérielle, signée le 8 juillet 1846, que le territoire situé entre la Sabine et le Rio-Grande formait, d'après le traité de 1819, une partie intégrante des anciennes provinces Espagnoles du Texas, retournées à l'Espagne par les Etats-Unis.

Au sujet des deux millions de dollars demandés par M. Polk, pour être à même de profiter des chances éventuelles de négociation, le bruit courait à Washington que l'intention de l'administration était d'adhérer invariablement aux conditions suivantes comme bases du traité: faire payer au Mexique les frais de la guerre et son ancienne dette, mais accepter en paiement la Californie et les territoires situés en deçà du Rio-Grande, pour lesquels il serait alloué au Mexique, en sus de sa dette, quelques millions, dont deux lui seraient payés comptant.

En attendant les journaux de Norfolk annoncent que toute la garnison du fort Monroe est occupée à confectionner des bombes, obus et fusées, qui doivent être expédiés le 1er janvier pour Tampico. On pense que, de là, ces projectiles doivent être dirigés sur Vera-Cruz, à Padresse du fort Saint-Jean d'Ulloa.

Des nouvelles de la Havane du 23 novembre, que nous recevons par la Nouvelle-Orléans, annoncent, comme un rumeur assez généralement répandue, que le capitaine général de l'île de Cuba aurait résolu d'admettre également dans les ports de cette île les prises de guerre mexicaines et américaines. Si le général O'Connell a pris cette décision, c'est que probablement le traité conclu

entre l'Espagne et les Etats-Unis, rappelé par M. Polk dans son message, n'a pas prévu ce cas ou n'entendit ce droit qu'il était, en effet, bien difficile d'introduire à une puissance neutre. Mais la justice distributive que ferait l'Espagne en cette occasion, quoique impartiale en principe, serait en fait tout au désavantage de l'Union. Celle-ci ne manque pas de ports pour recevoir et vendre ses prises, tandis que le Mexique, bloqué comme il l'est, n'offrirait aucun refuge à ses corsaires, si l'île de Cuba leur était fermée. La nouvelle est donc grave, et, si elle est confirmée, elle amènera probablement un échange de notes sérieuses entre le cabinet de Madrid et celui de Washington.

L'Avenir du Pays.—La Liberté Commerciale.—Le Tarif.—Les Restrictions Maritimes.—La Libre Navigation du St. Laurent.

5ÈME ARTICLE.

“La richesse des hommes, c'est l'abondance des choses.” Le moyen d'augmenter l'abondance des choses, c'est de baisser le tarif. Au contraire, l'élever, c'est diminuer la quantité offerte sur le marché. Pourtant, certains protectionnistes ont bien osé nous dire que le tarif élevé en créant la concurrence, diminuait le prix des choses. Ce qu'il y a d'admirable dans cet argument, c'est qu'il touche de deux côtés, (il cuts both ways); car il nous dit en même temps, que c'est pour protéger le travail et l'industrie nationale, qu'il faut élever ce tarif et empêcher la concurrence étrangère.

Des droits raisonnables, aussi modérés que possibles, sont à notre avis, ceux qu'il faut établir et dans l'intérêt des consommateurs et dans celui du gouvernement, qui ne font qu'un. Car l'expérience vient encore nous prouver que des droits élevés opèrent comme une taxe, non seulement sur les articles d'importation, mais sur la consommation de ceux fabriqués dans le pays; car les articles de même qualité doivent commander les mêmes prix dans le même marché. Si par l'opération du tarif, vous élevez le prix de l'importation, le même article fait dans le pays, soit une hausse proportionnelle. Les prix sont donc hauts pour les consommateurs. Or, quand les prix sont hauts, la disette même, puisque l'abondance les fait baisser. Sortez donc de ce dilemme, MM. les partisans de la protection.

Si les prix des articles de fabriques nationales augmentent en proportion du montant des droits imposés sur les mêmes objets d'importation, il suit naturellement que le montant des revenus provenant de droits, ainsi imposés sur l'importation, ne constitue qu'une portion de la taxe imposée sur le peuple ou les consommateurs; et ce montant dépend de la proportion que la consommation des objets domestiques et fabriqués dans le pays a avec la consommation de ceux d'importation étrangère. Toujours est-il qu'avec un tarif élevé, ce n'est pas la masse des consommateurs, c'est tout simplement la classe des producteurs et des fabricants. C'est pour eux, et pour eux seuls qu'est le profit. Un exemple suffira pour illustrer ces faits et ces principes. Le secrétaire du Trésor aux Etats-Unis, dans l'année dernière lors de la discussion sur le tarif, qu'il avait constaté que l'orsqu'en 1815, 27 millions de dollars avaient été payés au gouvernement par des droits d'importation, au moins 54 millions avaient été payés aux classes protégées, par l'augmentation des prix sur des mêmes articles domestiques et fabriqués dans le pays!

N'est-ce pas là un témoignage éclatant contre un système dont tout le bien consiste à pressurer le peuple, à l'exploiter sans merci, pour enrichir la classe des manufacturiers?

Mais pour satisfaire encore plus M. M. les partisans de la protection, prenons un exemple au milieu de nous. Allons les combattre sur leur propre terrain. Le Canada, disent-ils, n'a fait aucun progrès, jusqu'à ce jour, avec un tarif bas, sous la cauteleuse protection de l'Angleterre. Si peu élevé que soit ce tarif, les droits différentiels lui donnent un caractère de prohibition vis-à-vis les produits et articles venant de l'étranger, des Etats-Unis, du Continent Européen, enfin de partout, excepté toutefois de la Grande-Bretagne et de ses possessions; un tarif uniforme, régulier et semblable pour toute production étrangère au Canada, aurait eu, selon nous, l'effet d'augmenter notre commerce d'importation et d'exportation, les revenus publics, et d'améliorer la condition du peuple, quand même ce tarif aurait été aussi élevé, pourvu qu'il fut semblable pour tous les producteurs; car si la chance est égale, si les droits sont uniformes et semblables, la concurrence viendra; avec les droits différentiels, elle est hors de question. Mais jusqu'à ce jour, l'Angleterre nous payait quelque chose pour les avantages que nous donnions à ses produits sur nos marchés, elle nous protégeait sur les siens en retour.

Cette protection n'existant plus, les droits différentiels doivent cesser. Nous nous en réjouissons, car, à notre avis, ces droits nous éloignent de la liberté commerciale. Tout au moins, tout bas que soit ce tarif que nous fait l'Angleterre, nous croyons nous, qu'il n'est pas du tout

équivalent à un tarif de free trade. C'est au contraire un tarif protecteur et prohibitif vis-à-vis le monde entier, les autres nations que la Grande-Bretagne. Ne trouverait-on pas là, par hasard, la raison de nos peu de progrès en fait de commerce et d'industrie? N'en trouverait-on pas encore le secret dans l'instabilité de notre système politique, dans notre manque d'éducation et de lumières, dans les vices et les défauts de nos institutions sociales, et enfin, puisqu'il faut tout dire en économie politique, dans les misères de ce régime Colonial, dont l'influence délétère nous a fait ce que nous sommes.

Mais nous disent encore les partisans de la protection:—“Nous avons bien quelques industries qui prospèrent, quelques manufactures qui fleurissent, ce sont les distilleries et les brasseries; oui, mais ces manufactures mêmes sont le plus grand argument que nous puissions apporter en faveur du système de protection; les free-traders ont bien belle grâce à nous les citer comme exemple de la prospérité du pays.— Pourquoi ces distilleries ont-elles prospéré, c'est parce que justement ce genre d'industrie est celui qui a été développé par un tarif protecteur par exception au tarif général. Les droits sur le whiskey sont de deux schellings et demi courant par gallon sur les whiskeys étrangers, ce qui équivalait à 250 pour 100 de droits.

Eh bien messieurs, si vous vous glorifiez de la prospérité de nos distilleries à quoi le devez-vous? Et si les distilleries ont eu l'effet de donner à nos grains, à notre avoine, notre orge, notre seigle, notre sarrasin une valeur du double triple et quadruple de celle qu'ils avaient il y a quelques années, à quoi devez-vous l'attribuer?

Otez les droits protecteurs sur le whiskey, et l'on verra le whiskey américain inonder notre marché à 24 et 25 sols le gallon. Il sera, à meilleur marché qu'il ne l'est aujourd'hui, mais aussi vous verrez l'avoine qui se vend 48 à 50 sols le minot tomber à 14 et 15 sols comme elle valait il y a quatre à cinq ans, et tous les autres grains en proportion. Avec la dépréciation des grains viendra la dépréciation des terres, avec la dépréciation des terres viendra la pauvreté, et il faudra donc après cela établir des taxes directes pour faire place aux principes de messieurs les partisans du laisser faire.

Voilà le plus grand argument, de leur avis même, que les partisans de la protection, puissent offrir en faveur de leur absurde et monstrueux système. Voyons en la valeur; mais pour cela, regardons un peu la médaille des deux côtés.

D'abord nous prétendons que la protection accordée aux distilleries et aux brasseries, a eu pour principal résultat, d'enrichir ces fabricans d'une manière honteuse aux dépens du pauvre peuple. Le fait est connu, que ceux qui sont engagés dans la fabrication de ces objets de consommation, ont fait des fortunes immenses depuis 20 ans. Qui est-ce qui a contribué à gorger les distillateurs, l'argent et de profits exorbitants—n'est-ce pas la masse des consommateurs canadiens? Il se fait à Montréal, dites vous 4,000,000 de gallons de whiskey par an; qui consomme ce whiskey? n'est-il pas entièrement consommé dans le pays? Tant mieux, allez vous dire encore, tant mieux; ça hausse le prix des grains et ça encourage l'industrie nationale!

Nous ne croyons pas que l'élevation du prix des grains dans le pays, soit due entièrement à l'établissement des distilleries et brasseries. Elle est en grande partie due à l'augmentation de la population, du commerce et de l'industrie en général. D'ailleurs, la différence dans le prix n'est pas après tout si considérable qu'on veut le faire croire. Ceux qui sont dans les affaires se rappelleront qu'il y a 10 et 15 ans, le grain se vendait à un prix aussi élevé qu'aujourd'hui. L'avoine, par exemple, qui vaut aujourd'hui 1s. 6d. à 2s. le minot, n'a jamais valu 14 à 15 sols et les autres grains en proportion.

Maintenant, supposons que nos cultivateurs aient profité un peu de l'augmentation dans le prix de leurs produits par l'établissement des distilleries et brasseries; ces profits égaux-ils le montant des impôts, de la TAXE que messieurs les fabricans leur ont fait payer, par la hausse dans le prix du whiskey, et encore ces profits les dédommagent-ils des désavantages de la prohibition?

Les droits sur le whiskey sont de 2s. 3d. par gallon. On comprend qu'avec ces droits, le whiskey étranger ne vient pas en concurrence avec celui fabriqué ici. (Il vient une petite quantité de whiskey d'Ecosse, importé seulement pour satisfaire les préférences des enfants de ce pays.) S'il ne vient pas de whiskey étranger, il n'y a pas de concurrence; s'il n'y a pas de concurrence, il y a un monopole; s'il n'y a pas d'importation il n'y a pas de droits, il n'y a pas de revenus publics sur ces objets de consommation générale; donc l'état, le pays sous le point de vue collectif et financier ne gagne rien à protéger les distilleries.

Mais ce sont les fermiers qui gagnent, nous

dit-on. Voyons un peu si c'est bien vrai. Les cultivateurs Canadiens, comme tous les habitants de nos climats du Nord, aiment assez à réchauffer leur cœur de temps à autres, avec une goutte de spiritueux, et ils ont parfaitement raison, notre température rigoureuse et froide leur en fait une nécessité. A mesure que l'automne devient rare, le whiskey devient commun, si bien qu'aujourd'hui il est d'un usage universel, de sorte que tout le whiskey fabriqué dans le pays est consommé dans le pays.

Le prix du whiskey à Montréal varie de 3s. à 3s. 6d. le gallon, grâce à l'admirable et bienfaisante protection accordée aux distilleries.—Otez les droits protecteurs sur le whiskey, nous dit José, le correspondant protectionniste de la Minerve, et l'on verra le whiskey américain inonder notre marché à 24 et 25 sols le gallon!

Vraiment M. M. les protectionnistes, vous pouvez bien nous dire, nous déclarer solennellement que vous n'avez individuellement aucun intérêt dans les principes protecteurs, et écrire de belles phrases comme celle-ci: tant il est vrai, que les intérêts individuels et privés ferment les yeux sur les vrais intérêts des masses et du peuple! (José, correspondance de la Minerve.) Vous pouvez bien parler et écrire tout ce que vous voulez, vous ne pourrez jamais nous faire croire que la protection n'est pas un système absurde et monstrueux. “En vérité, en vérité, je vous le dis, vous ne serez pas prendre des vessies pour des lanternes.”

Comment! le whiskey canadien se vend 3s. à 3s. 6d. le gallon, et le whiskey américain, s'il n'y avait pas de droits, se vendrait, dites vous, UN CHELIN le gallon, et vous prétendez que vos droits sont un bienfait pour le peuple!—Vous n'avez donc pas le sens commun—ou bien vous êtes ses ennemis les plus acharnés.

Voyez donc ce que nos cultivateurs, ce que nos bons et braves cultivateurs paient aux distillateurs sur le produit de leurs sueurs et de leurs récoltes! Ils paient 2 à 3 CHELINS par CHAQUE GALLON de whiskey, qu'ils leurs achètent! n'est-ce pas honteux d'imposer une taxe aussi élevée sur le peuple pour enrichir une classe de la société, qui n'a pas plus de droits à cette protection que les autres membres de cet e société? Comparez donc ensuite cette TAXE énorme au pauvre retour que vous donnez à l'agriculture par quelque élévation du prix de ses produits. Y a-t-il la moindre proportion?

Il se fait à Montréal 4,000,000 de gallons de whiskey, alors mettons approximativement la consommation du Canada à 5,000,000 de gallons; ce n'est pas trop. Maintenant mettons la différence, terme moyen, entre le whiskey canadien et le whiskey américain à deux chelins le gallon; c'est assez correct; multiplions ensuite les 5,000,000 de gallons par les deux chelins de plus qu'il faut payer; ça formera la petite somme de 10,000,000 de chelins, de \$2,000,000, de £500,000, que paie chaque année les consommateurs pour protéger les distilleries seules. La population du Canada est d'UN MILION d'âmes, le peuple Canadien paie donc par tête, chaque homme, femme et enfant DEUX PIASTRES par année, pour enrichir les fabricans de whiskey. Reçoit-il des distillateurs en profit par la hausse du prix des grains, deux PIASTRES par tête, homme, femme, et enfants? par année. Pas la moitié.

Ces manufactures mêmes, dites vous, sont le plus grand argument que vous puissiez apporter en faveur du système de protection; alors vous ressemblez beaucoup au renard de la fable, avec sa queue enroulée autour du fût de la vigne; vous voulez que tous les autres se compromettent à vous garder la vigne; mais si fins, que vous croyez être, vous ne pouvez tromper le bon sens du peuple, qui saura bien distinguer à travers vos sophismes, l'esprit d'intérêt et de cupidité qui vous anime. (1 continuer.)

ST. HYACINTHE.—Un monsieur arrivant de St. Hyacinthe nous dit que ce charmant et florissant village, est dans un état d'activité, qui promet beaucoup pour son avenir. On n'y parle qu'entreprises de toutes sortes; on veut établir une ligne de communication par la vapeur entre ce village, et St. Césaire et St. Pie; faire incorporer le village, en pointer les rues et améliorer les routes qui y conduisent.

LA TEMPÉRATURE.—Après bien des jours d'attente, nous voyons enfin tomber la neige en abondance depuis le matin. Le temps est froid; le St. Laurent est couvert de glaces.

ORDINATIONS.—A la cathédrale par Mgr. de Martyropolis, le 6 décembre, M. L. Z. Morosau, sous-diacre.—A la cathédrale par Mgr. de Walla-Walla, le 13 décembre, M. L. Z. Moreau d'Acot et M. G. Leclercq, minorés.

La Gazette de Sherbrooke nous apprend que M. Spafford d'Acot, a recueilli sur un demi arpent de terrain, 535 minots de Betterave de Suède. Ça qui équivalait par arpent à 26 tonneaux, ou 25 mille livres pesant: C'est assurément une belle récolte, on en pourrait cependant cultiver davantage.

INTÉMPÉRANCE.—Nos feuilles périodiques sont couvertes de détails plus ou moins affreux de morts causées par les suites de l'intempérance. Il y a quelques jours c'est à un nommé McMahon qui s'est noyé après une orgie; des femmes de mauvaise vie trouvées mortes sur la voie publique; lundi dernier une femme du nom de Burk se coucha dans un état d'ivresse, mardi matin, elle était morte. Dans les campagnes, nous voyons d'aussi déplorables accidents. Il nous semble que l'ardeur et le zèle des sociétés de la tempérance soient un peu ralentis.

Nous ne voyons rien qui soit aussi démoralisant que l'intempérance, aucun sujet qui doive plus occuper la magistrature. Qu'on songe aux horreurs du froid et de la faim poursuivant la femme et les enfants de l'ivrogne dans cette saison rigoureuse! Nous voudrions que nos magistrats s'occupassent un peu plus de la morale des classes ouvrières; pour elles le plus grand danger ce sont les auberges et les tavernes; c'est là que le peuple dépense le pain de sa famille, c'est là qu'il perd sa moralité, qu'il contracte ces habitudes d'oisiveté et de vices qui en font bien vite un être dangereux pour la société. Le moyen de réprimer ces tendances de la population au mal, c'est de limiter le nombre des auberges. Il y en a beaucoup trop en cette ville. Il est temps que l'on songe à satisfaire l'opinion publique qui est vraiment émue et soulevée par la lecture de tous ces accidents et de ces morts déplorables causés par l'ivrognerie. Ceux qui se précèdent les amis du peuple doivent travailler à éloigner de lui les plus dangereuses vices qui le conduisent à sa perte.

Des correspondances de Paris annoncent l'arrivée en cette ville le 3 novembre de MM. Québlier et Bayle, prêtres de ce diocèse et de monseigneur l'évêque de Montréal et sa suite, le 4 au matin. Mgr Bourget partait de suite pour Rome.

La société d'Histoire Naturelle commencera ses lectures, mercredi, le 23 courant. Comme les admissions sont libres, on doit attendre que les auditeurs seront nombreux.

Une nouvelle ligne de diligences part de Montréal à l'hôtel Peller, tous les mardis, jeudis et samedis à 11 heures pour Longueuil et laisse cette dernière place à une heure pour Chambly, St. Jean, Burlington ou Stanstead.

POSTE.—Depuis mardi dernier, la maille pour Québec est fermée à une heure plutôt, c'est-à-dire à 3 1/2 heures P. M., en conséquence du mauvais état de la traverse du Bout de l'Isle. Elle continuera de Pérou jusqu'à avis contraire.

Malgré la brise qui souffle en ce relâche, les travaux du nouveau marché se continuent avec activité. On achève de couvrir le dôme, et on espère que ce magnifique édifice sera ouvert au public le 23 du courant.

Damase Masson, écuyer, a été dimanche dernier nommé Marguillier de l'œuvre et fabriquer de la paroisse de Montréal.

DUEL EN PLEINE RUE.—Le 2 décembre, vers onze heures du matin, une querelle a eu lieu dans la rue d'Chartres, à la Nouvelle-Orléans, entre le capitaine Van Horn, de l'armée des Etats-Unis, M. Rogers et le capitaine Segnine. Ce dernier dégrada l'épée perdue dans une canne qu'il portait, et en porta un coup à M. Rogers, qu'il blessa à la tête; la blessure n'est pas dangereuse. Des mandats d'arrêt ont été lancés contre les héros de ce duel imprudent.

CORRESPONDANCE.

J. S., Bytown.—Reçu paiement.  
O. B., Champlain.—Votre lettre est parvenue. Ça fera, mais soyez ponctuel.  
Mlle. G., Chamblly.—Reçu paiement.  
J. D., La Baie.—Reçu acompte.

Aux Retardataires.

Les Abonnés de la Campagne à qui nous avons adressé des comptes, doivent nous les retourner par la poste, sans pas éprouver de retard ou d'omission dans l'envoi du journal et de l'Album.

Mariages.

En cette ville, à Christ Church, mardi dernier, le 15, par le Révé. James Ramsay (beau-frère de la mariée), le lieutenant-Colonel Denny, du 71e montagnard d'infanterie légère de S. M., à Mlle. Euerrett, 3e. fille de feu l'hon. John Richardson.

Decès.

En cette ville, le 14, et généralement regretté, Orlin Bestwick, âgé de 51 ans. Ses funérailles ont eu lieu mercredi, suivies d'un grand concours jusqu'au cimetière de Trafalgar.  
A Québec, le 12, M. John Jeffery, constructeur de vaisseaux, âgé de 52 ans.

COMMANDE DE LIVRES POUR L'ANGLETERRE.

LES sous-signés expédieront le 26 du courant, des COMMANDES pour des Livres, Cartes, Gravures, etc., à être importés d'Angleterre et du continent Européen par les premiers vaisseaux du printemps. Un des associés qui part par le prochain Steamer pour l'Angleterre, verra lui-même à l'exécution de ses commandes.  
ARMOUR et BANSAY.  
Montréal, 18 Déc., 1846.

ASSEMBLÉES DE MONTREAL.

La Première ASSEMBLÉE aura lieu à l'HOTEL MADON-GANA, jeudi, le 31 de ce mois. Les personnes qui désirent souscrire voudront bien faire place, leur nom sur la Liste à l'Hôtel Dominion.  
11. CHAPMAN Secrétaire.  
19 déc.

MUSIQUE ET CHANT.

M. FOLLENIUS annonce respectueusement qu'il a l'honneur de venir...

CLASSE DE CHANT POUR L'HIVER

M. BERLYN a l'honneur d'annoncer qu'il se propose d'ouvrir une classe de chant pour l'hiver prochain...

EN VENTE

A la Librairie Canadienne D.E. R. FABRE, & CIE.

TOULLIER, Droit civil français 15 volumes in 80. DUGERIER, Continuation de Toullier 6 vols. in 80.

BRAZEAU & JOUTRAS, Marchands Tailleurs, Rue St. Paul, No. 123.

MAGASIN ET MAISON A LOUER

Le sousigné offre à louer dans la rue St. Paul le magasin et la maison ci-dessus occupés par J. BOULANGER ET...

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS.

15 TONNES Rum Jamaïque, 10 Barriques Brandy Martel et Hennessy, 10 ditto Gin de Keupa, 40 Balles Boucheon, 20 Quartz Vinaigre, 100 Caisse Chandeliers de Danoulin et Supermarché.

TAPISSERIES FRANÇAISES.

EN VENTE à la Librairie des Soussignés un assortiment très considérable de RICHES TAPISSERIES FRANÇAISES nouvellement reçues.

CHAPEAUX FRANÇAIS.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir, directement de PARIS, un nouvel et magnifique assortiment de CHAPEAUX DE SOIE.

UN MEDECIN Munis de bonnes recommandations et qui serait marié trouverait un grand encouragement dans la paroisse St. Edouard. Il lui faudrait venir immédiatement.

APPEL DE BEAUCHEMIN No. 15 Rue St. Vincent.

BOULANGERIE A LOUER.

UNE MAISON d'un étage, avec une BOULANGERIE dans le rez-de-chaussée, coin des rues Ste. Catherine et St. Dominique.

TATTERSALL,



P. FOURNIER, CHEVEAUX, VOITURES, HARNAIS, ETC.

LA PORTE VOISINE DE LA STATION DE POLICE, DANS LES COURS DE L'HOTEL DU PAVILLON, RUE SAINT-ROSAVENTURE.

Le sousigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il a ouvert un TATTERSALL pour la vente des CHEVEAUX, &c., et il espère recevoir un encouragement libéral de la part de ceux d'entre le public qui voudront bien le patroniser...

Nouvelle Pharmacie.

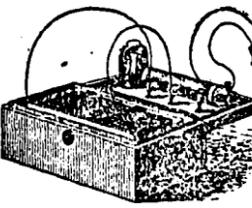
Coin des Rues Notre-Dame et St. Denis.

LES SOUSSIGNÉS venant d'ouvrir l'établissement, ci-dessus ont l'honneur d'informer les habitants de Montréal et des environs, qu'ils sont maintenant prêts à leur offrir un assortiment étendu et général de...

DROGUES, PREPARATIONS CHIMIQUES, MÉDECINES PATENTÉES, PARFUMERIE, INSTRUMENTS DE CHIRURGIE, &c., &c., &c.

D'une qualité à ne pas être surpassée par aucune maison de cette ville, ayant été choisis par le Dr. COTE lui-même avec le plus grand soin et aux prix les plus modérés.

LES SOUSSIGNÉS ont aussi un assortiment étendu de boîtes de MÉDECINES HOMÉOPATHIQUES, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr. ROSENSTEIN praticien Homéopathe, de Montréal.



Le sousigné offre à louer dans la rue St. Paul le magasin et la maison ci-dessus occupés par J. BOULANGER ET...

LES MÉDECINS en un mot, que les marchands de Drogues en général vendent à bon prix et juger par eux-mêmes: les sous-signés étant déterminés à ne rien négliger, de leur part, pour satisfaire au même degré ceux qui y achètent bien les avantages de leur patronage.

Le Dr. COTE a son bureau au coin de la Pharmacie où il y sera constamment assés pour recevoir les patients qui voudront bien le favoriser de leur pratique.

N. B.—Eau de Soda et Nectar de Géorgie, à la Fontaine. Toute prescription sera remplie avec le plus grand soin et exactitude.

ON trouve constamment à cette Etablissement un assortiment général de DROGUES, REMÈDES A PATENTES, PARFUMERIES, INSTRUMENTS DE CHIRURGIE, &c., &c., &c.

Le tout des meilleures manufactures françaises et anglaises. Les ordres de MM. les Médecins et Marchands de la campagne seront exécutés avec le plus grand soin.

Consultation à toutes les heures de la journée. 31 juillet. Ev. TRUDEL, M. D.

IMPORTANT AUX MARCHANDS & C. LES SOUSSIGNÉS, agents en Canada pour la vente des MOULINS de FLYTZGERALD, informent le public qu'ils ont reçu plusieurs de ces célèbres Moulins qu'ils offrent en vente.

DESRIEVIERES & DEMPSY, No. 28, rue St. François-Xavier. 10 nov.

BAPTISTE GARANT. Agé de 16 ans, (avec des cheveux bruns.)

DE la Paroisse de St. Rémy (du RANG DES CORPONS) est parti de la demeure de son Père Dimanche le 18 octobre dernier, sans aucune raison quelconque. Il était habillé en étoffe grise avec un chapeau de soie noire, et des bottes françaises. Ceux qui donneront information à son père à St. Rémy ou à ce Bureau seront généreusement récompensés, et les dépenses qu'il aura faites seront bien payées.

Bureau de P. Aurore des Canadas. Montréal 10 Nov. 1846.

AVIS. Le sousigné ayant loué l'étage inférieur du No 1741 Rue Notre-Dame pour y recevoir les Diverses Marchandises destinées à l'Eclaircissement, il demande l'encouragement du Public dans cette branche d'affaires et il espère le contenter par son assiduité et son exactitude. Les ventes du soir, les LUNDIS, MERCREDIS, et VENDREDIS, à SEPT heures P. M. JOHN JONES Tattersalls

FRED. CARLISLE, DOREUR, 166. Rue Notre-Dame. 166. MONTREAL.

FABRICANT de Cadres de Miroirs et de gravures, monte et vernit les Cartes Géographiques, redore les vieux articles, nettoie et vernit les vieilles peintures etc, etc, etc.

N. B. Toutes commandes seront reçues avec reconnaissance et exécutées avec expédition, à des prix modérés. 28 juillet, 1846.

Etablissement à vendre. MAISON, caves et glacière, cours, jardins, écuries, colombier et autres dépendances au village de la paroisse St. Benoît.

A VENDRE, 1000 BOITES de VITRES d'Allemagne, 6 1/2 x 7 1/2, 7 1/2 x 8 1/2, et assortis jusqu'à 18x21.

UNE BELLE TERRE toute en culture, située près du village St. Laurent, à 7 milles de distance de la ville de Montréal.

AVENDRE ou A LOUER, FINE BELLE TERRE toute en culture, située près du village St. Laurent, à 7 milles de distance de la ville de Montréal.

VENTE de Terres a VARBINES. SERONT VENDUES, à la porte de l'église paroissiale de Varannes Mercredi le QUATRIEME jour de Novembre prochain, à dix heures du matin.

JARDIN BOTANIQUE DE GUILBAULT. Rue Côté, derrière la banque de Montréal.

M. GUILBAULT, à l'honneur d'annoncer aux amateurs de Belle plantes qu'il vient d'arriver d'une excursion dans le sud et qu'il a rapporté avec lui une quantité de plantes les plus rares, ce qui avec la collection qu'il possédait et ce qu'il reçoit en ce moment d'Europe, forme la collection, la plus étendue, qui ait été offerte en Canada.

BUREAU A LOUER. Médiateur, s'adresser au BUREAU de la REVUE CANADIENNE. Montréal, 9 octobre 1846

AUX ETUDIANTS, CEUX des Etudiants en Médecine qui désirent pensionner en cette ville, trouveront chez Mme. St. Julien des voitures pour les conduire à leurs Cours matin et soir. 27 oct.

AVIS. TOUS ceux qui ont des affaires à régler avec la succession de feu l'Union P. D. DEBARTZCH, sont priés de s'adresser à AL. ALEXANDRE KIERRKOWSKI, à St. Marc Rivière Chamby, ou à LEWIS T. DRUMMOND, Montréal.

A LOUER. UNE MAISON en pierre à deux étages, avec un tènement situé dans le village de Nicolet-avec-cave, hangar, écurie, jardin et autres dépendances.

la banque du peuple AVIS. LES ACTIONNAIRES de la Banque du Peuple sont notifiés par les présentes, de PAYER le GME VERSEMENT de DIX par Cent sur leur nouvelles parts, le ou après le PREMIER JANVIER 1847.

POBOBLAINE, FAYENCE ET VERRES. 1200 Paniers et Boucarts contenant un assortiment complet et général de tous les articles en cette ligne, à vendre à très bas prix, soit tel qu'empacé originairement ou réempacé par douzaine, à la demande des acheteurs.

PENSION. DEUX ou TROIS PERSONNES désirent pensionner dans une MAISON PRIVEE, trouveront tout l'accueil possible en s'adressant au No. 24, Rue St. Vincent. 24 nov. 1846.

MONTRES EN OR RECENTMENT reçues de Londres et de Genève, quelques Montres en Or d'une qualité supérieure, aux emblèmes de la Feuille d'Erable en relief. A vendre par L. P. BOIVIN. Marché-Neuf, 6 oct.

LA MAISON HARKIN ET BADEAUX annonce au public l'arrivée d'un assortiment complet de Marchandises de fonds et de fantaisies, pour le commerce du printemps, et de l'été. On trouvera chez le NOUVEAU FONDS un assortiment de plus à la mode en fait de tissus.

IMPORTATION DU PRINTEMPS HARKIN & BADEAUX, No. 140 rue Notre-Dame

CHAPEAUX FASHIONABLES DE LONDRES. LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir par le Great Britain, Palmyra et Lady Seaton, VINGT CAISSES de CHAPEAUX de CASTOR, et de Soie, comprenant toutes espèces de qualités, des modes les plus récentes et dans le dernier goût.

ANDREW HAYES. Maison de Chaperelle de Londres Etablie en 1837, une porte à droite de la Place d'Armes 141 rue Notre-Dame. Montréal, 31 juillet, 1846.

GRAND ASSORTIMENT DE POELES NOUVEAUX. LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fonderies des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattsburgh, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés, de toutes espèces comprenant des cylindres pour brûler du charbon et du coke, des Poêles Banner, Victory, Furner, Troy et Air light, et les célèbres Poêles de cuisine d'origine de Cook, poêles de salon à grille, Poêle aux Nursery Stoves, les compagnons d'Hyver, poêles de salles Air light, à air tempéré, et richement ornés.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fonderies des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattsburgh, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés, de toutes espèces comprenant des cylindres pour brûler du charbon et du coke, des Poêles Banner, Victory, Furner, Troy et Air light, et les célèbres Poêles de cuisine d'origine de Cook, poêles de salon à grille, Poêle aux Nursery Stoves, les compagnons d'Hyver, poêles de salles Air light, à air tempéré, et richement ornés.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fonderies des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattsburgh, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés, de toutes espèces comprenant des cylindres pour brûler du charbon et du coke, des Poêles Banner, Victory, Furner, Troy et Air light, et les célèbres Poêles de cuisine d'origine de Cook, poêles de salon à grille, Poêle aux Nursery Stoves, les compagnons d'Hyver, poêles de salles Air light, à air tempéré, et richement ornés.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fonderies des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattsburgh, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés, de toutes espèces comprenant des cylindres pour brûler du charbon et du coke, des Poêles Banner, Victory, Furner, Troy et Air light, et les célèbres Poêles de cuisine d'origine de Cook, poêles de salon à grille, Poêle aux Nursery Stoves, les compagnons d'Hyver, poêles de salles Air light, à air tempéré, et richement ornés.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fonderies des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattsburgh, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés, de toutes espèces comprenant des cylindres pour brûler du charbon et du coke, des Poêles Banner, Victory, Furner, Troy et Air light, et les célèbres Poêles de cuisine d'origine de Cook, poêles de salon à grille, Poêle aux Nursery Stoves, les compagnons d'Hyver, poêles de salles Air light, à air tempéré, et richement ornés.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fonderies des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattsburgh, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés, de toutes espèces comprenant des cylindres pour brûler du charbon et du coke, des Poêles Banner, Victory, Furner, Troy et Air light, et les célèbres Poêles de cuisine d'origine de Cook, poêles de salon à grille, Poêle aux Nursery Stoves, les compagnons d'Hyver, poêles de salles Air light, à air tempéré, et richement ornés.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fonderies des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattsburgh, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés, de toutes espèces comprenant des cylindres pour brûler du charbon et du coke, des Poêles Banner, Victory, Furner, Troy et Air light, et les célèbres Poêles de cuisine d'origine de Cook, poêles de salon à grille, Poêle aux Nursery Stoves, les compagnons d'Hyver, poêles de salles Air light, à air tempéré, et richement ornés.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fonderies des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattsburgh, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés, de toutes espèces comprenant des cylindres pour brûler du charbon et du coke, des Poêles Banner, Victory, Furner, Troy et Air light, et les célèbres Poêles de cuisine d'origine de Cook, poêles de salon à grille, Poêle aux Nursery Stoves, les compagnons d'Hyver, poêles de salles Air light, à air tempéré, et richement ornés.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fonderies des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattsburgh, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés, de toutes espèces comprenant des cylindres pour brûler du charbon et du coke, des Poêles Banner, Victory, Furner, Troy et Air light, et les célèbres Poêles de cuisine d'origine de Cook, poêles de salon à grille, Poêle aux Nursery Stoves, les compagnons d'Hyver, poêles de salles Air light, à air tempéré, et richement ornés.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fonderies des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattsburgh, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés, de toutes espèces comprenant des cylindres pour brûler du charbon et du coke, des Poêles Banner, Victory, Furner, Troy et Air light, et les célèbres Poêles de cuisine d'origine de Cook, poêles de salon à grille, Poêle aux Nursery Stoves, les compagnons d'Hyver, poêles de salles Air light, à air tempéré, et richement ornés.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fonderies des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattsburgh, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés, de toutes espèces comprenant des cylindres pour brûler du charbon et du coke, des Poêles Banner, Victory, Furner, Troy et Air light, et les célèbres Poêles de cuisine d'origine de Cook, poêles de salon à grille, Poêle aux Nursery Stoves, les compagnons d'Hyver, poêles de salles Air light, à air tempéré, et richement ornés.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fonderies des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattsburgh, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés, de toutes espèces comprenant des cylindres pour brûler du charbon et du coke, des Poêles Banner, Victory, Furner, Troy et Air light, et les célèbres Poêles de cuisine d'origine de Cook, poêles de salon à grille, Poêle aux Nursery Stoves, les compagnons d'Hyver, poêles de salles Air light, à air tempéré, et richement ornés.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fonderies des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattsburgh, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés, de toutes espèces comprenant des cylindres pour brûler du charbon et du coke, des Poêles Banner, Victory, Furner, Troy et Air light, et les célèbres Poêles de cuisine d'origine de Cook, poêles de salon à grille, Poêle aux Nursery Stoves, les compagnons d'Hyver, poêles de salles Air light, à air tempéré, et richement ornés.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fonderies des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattsburgh, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés, de toutes espèces comprenant des cylindres pour brûler du charbon et du coke, des Poêles Banner, Victory, Furner, Troy et Air light, et les célèbres Poêles de cuisine d'origine de Cook, poêles de salon à grille, Poêle aux Nursery Stoves, les compagnons d'Hyver, poêles de salles Air light, à air tempéré, et richement ornés.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fonderies des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattsburgh, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés, de toutes espèces comprenant des cylindres pour brûler du charbon et du coke, des Poêles Banner, Victory, Furner, Troy et Air light, et les célèbres Poêles de cuisine d'origine de Cook, poêles de salon à grille, Poêle aux Nursery Stoves, les compagnons d'Hyver, poêles de salles Air light, à air tempéré, et richement ornés.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fonderies des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattsburgh, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés, de toutes espèces comprenant des cylindres pour brûler du charbon et du coke, des Poêles Banner, Victory, Furner, Troy et Air light, et les célèbres Poêles de cuisine d'origine de Cook, poêles de salon à grille, Poêle aux Nursery Stoves, les compagnons d'Hyver, poêles de salles Air light, à air tempéré, et richement ornés.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fonderies des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattsburgh, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés, de toutes espèces comprenant des cylindres pour brûler du charbon et du coke, des Poêles Banner, Victory, Furner, Troy et Air light, et les célèbres Poêles de cuisine d'origine de Cook, poêles de salon à grille, Poêle aux Nursery Stoves, les compagnons d'Hyver, poêles de salles Air light, à air tempéré, et richement ornés.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fonderies des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattsburgh, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés, de toutes espèces comprenant des cylindres pour brûler du charbon et du coke, des Poêles Banner, Victory, Furner, Troy et Air light, et les célèbres Poêles de cuisine d'origine de Cook, poêles de salon à grille, Poêle aux Nursery Stoves, les compagnons d'Hyver, poêles de salles Air light, à air tempéré, et richement ornés.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fonderies des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattsburgh, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés, de toutes espèces comprenant des cylindres pour brûler du charbon et du coke, des Poêles Banner, Victory, Furner, Troy et Air light, et les célèbres Poêles de cuisine d'origine de Cook, poêles de salon à grille, Poêle aux Nursery Stoves, les compagnons d'Hyver, poêles de salles Air light, à air tempéré, et richement ornés.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fonderies des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattsburgh, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés, de toutes espèces comprenant des cylindres pour brûler du charbon et du coke, des Poêles Banner, Victory, Furner, Troy et Air light, et les célèbres Poêles de cuisine d'origine de Cook, poêles de salon à grille, Poêle aux Nursery Stoves, les compagnons d'Hyver, poêles de salles Air light, à air tempéré, et richement ornés.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fonderies des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattsburgh, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés, de toutes espèces comprenant des cylindres pour brûler du charbon et du coke, des Poêles Banner, Victory, Furner, Troy et Air light, et les célèbres Poêles de cuisine d'origine de Cook, poêles de salon à grille, Poêle aux Nursery Stoves, les compagnons d'Hyver, poêles de salles Air light, à air tempéré, et richement ornés.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fonderies des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattsburgh, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés, de toutes espèces comprenant des cylindres pour brûler du charbon et du coke, des Poêles Banner, Victory, Furner, Troy et Air light, et les célèbres Poêles de cuisine d'origine de Cook, poêles de salon à grille, Poêle aux Nursery Stoves, les compagnons d'Hyver, poêles de salles Air light, à air tempéré, et richement ornés.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fonderies des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattsburgh, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés, de toutes espèces comprenant des cylindres pour brûler du charbon et du coke, des Poêles Banner, Victory, Furner, Troy et Air light, et les célèbres Poêles de cuisine d'origine de Cook, poêles de salon à grille, Poêle aux Nursery Stoves, les compagnons d'Hyver, poêles de salles Air light, à air tempéré, et richement ornés.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fonderies des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattsburgh, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés, de toutes espèces comprenant des cylindres pour brûler du charbon et du coke, des Poêles Banner, Victory, Furner, Troy et Air light, et les célèbres Poêles de cuisine d'origine de Cook, poêles de salon à grille, Poêle aux Nursery Stoves, les compagnons d'Hyver, poêles de salles Air light, à air tempéré, et richement ornés.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fonderies des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattsburgh, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés, de toutes espèces comprenant des cylindres pour brûler du charbon et du coke, des Poêles Banner, Victory, Furner, Troy et Air light, et les célèbres Poêles de cuisine d'origine de Cook, poêles de salon à grille, Poêle aux Nursery Stoves, les compagnons d'Hyver, poêles de salles Air light, à air tempéré, et richement ornés.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fonderies des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattsburgh, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés, de toutes espèces comprenant des cylindres pour brûler du charbon et du coke, des Poêles Banner, Victory, Furner, Troy et Air light, et les célèbres Poêles de cuisine d'origine de Cook, poêles de salon à grille, Poêle aux Nursery Stoves, les compagnons d'Hyver, poêles de salles Air light, à air tempéré, et richement ornés.

Vêtement de Dames etc Le marchand de la Campagne sont invités à visiter la maison H. & B., il y trouveront tout ce qui peut convenir à son commerce. A des prix très raisonnables. Montréal, 12 juin 1846.

CHAPEAUX FASHIONABLES DE LONDRES. LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir par le Great Britain, Palmyra et Lady Seaton, VINGT CAISSES de CHAPEAUX de CASTOR, et de Soie, comprenant toutes espèces de qualités, des modes les plus récentes et dans le dernier goût.

ANDREW HAYES. Maison de Chaperelle de Londres Etablie en 1837, une porte à droite de la Place d'Armes 141 rue Notre-Dame. Montréal, 31 juillet, 1846.

GRAND ASSORTIMENT DE POELES NOUVEAUX. LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fonderies des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattsburgh, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés, de toutes espèces comprenant des cylindres pour brûler du charbon et du coke, des Poêles Banner, Victory, Furner, Troy et Air light, et les célèbres Poêles de cuisine d'origine de Cook, poêles de salon à grille, Poêle aux Nursery Stoves, les compagnons d'Hyver, poêles de salles Air light, à air tempéré, et richement ornés.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fonderies des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattsburgh, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés, de toutes espèces comprenant des cylindres pour brûler du charbon et du coke, des Poêles Banner, Victory, Furner, Troy et Air light, et les célèbres Poêles de cuisine d'origine de Cook, poêles de salon à grille, Poêle aux Nursery Stoves, les compagnons d'Hyver, poêles de salles Air light, à air tempéré, et richement ornés.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fonderies des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattsburgh, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés, de toutes espèces comprenant des cylindres pour brûler du charbon et du coke, des Poêles Banner, Victory, Furner, Troy et Air light, et les célèbres Poêles de cuisine d'origine de Cook, poêles de salon à grille, Poêle aux Nursery Stoves, les compagnons d'Hyver, poêles de salles Air light, à air tempéré, et richement ornés.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fonderies des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattsburgh, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés, de toutes espèces comprenant des cylindres pour brûler du charbon et du coke, des Poêles Banner, Victory, Furner, Troy et Air light, et les célèbres Poêles de cuisine d'origine de Cook, poêles de salon à grille, Poêle aux Nursery Stoves, les compagnons d'Hyver, poêles de salles Air light, à air tempéré, et richement ornés.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fonderies des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattsburgh, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés, de toutes espèces comprenant des cylindres pour brûler du charbon et du coke, des Poêles Banner, Victory, Furner, Troy et Air light, et les célèbres Poêles de cuisine d'origine de Cook, poêles de salon à grille, Poêle aux Nursery Stoves, les compagnons d'Hyver, poêles de salles Air light, à air tempéré, et richement ornés.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fonderies des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattsburgh, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés, de toutes espèces comprenant des cylindres pour brûler du charbon et du coke, des Poêles Banner, Victory, Furner, Troy et Air light, et les célèbres Poêles de cuisine d'origine de Cook, poêles de salon à grille, Poêle aux Nursery Stoves, les compagnons d'Hyver, poêles de salles Air light, à air tempéré, et richement ornés.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fonderies des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattsburgh, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés, de toutes espèces comprenant des cylindres pour brûler du charbon et du coke, des Poêles Banner, Victory, Furner, Troy et Air light, et les célèbres Poêles de cuisine d'origine de Cook, poêles de salon à grille, Poêle aux Nursery Stoves, les compagnons d'Hyver, poêles de salles Air light, à air tempéré, et richement ornés.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fonderies des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattsburgh, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés, de toutes espèces comprenant des cylindres pour brûler du charbon et du coke, des Poêles Banner, Victory, Furner, Troy et Air light, et les célèbres Poêles de cuisine d'origine de Cook, poêles de salon à grille, Poêle aux Nursery Stoves, les compagnons d'Hyver, poêles de salles Air light, à air tempéré, et richement ornés.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fonderies des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattsburgh, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés, de toutes espèces comprenant des cylindres pour brûler du charbon et du coke, des Poêles Banner, Victory, Furner, Troy et Air light, et les célèbres Poêles de cuisine d'origine de Cook, poêles de salon à grille, Poêle aux Nursery Stoves, les compagnons d'Hyver, poêles de salles Air light, à air tempéré, et richement ornés.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fonderies des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattsburgh, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés, de toutes espèces comprenant des cylindres pour brûler du charbon et du coke, des Poêles Banner, Victory, Furner, Troy et Air light, et les célèbres Poêles de cuisine d'origine de Cook, poêles de salon à grille, Poêle aux Nursery Stoves, les compagnons d'Hyver, poêles de salles Air light, à air tempéré, et richement ornés.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fonderies des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattsburgh, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés, de toutes espèces comprenant des cylindres pour brûler du charbon et du coke, des Poêles Banner, Victory, Furner, Troy et Air light, et les célèbres Poêles de cuisine d'origine de Cook, poêles de salon à grille, Poêle aux Nursery Stoves, les compagnons d'Hyver, poêles de salles Air light, à air tempéré, et richement ornés.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fonderies des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattsburgh, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés, de toutes espèces comprenant des cylindres pour brûler du charbon et du coke, des Poêles Banner, Victory, Furner, Troy et Air light, et les célèbres Poêles de cuisine d'origine de Cook, poêles de salon à grille, Poêle aux Nursery Stoves, les compagnons d'Hyver, poêles de salles Air light, à air tempéré, et richement ornés.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fonderies des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattsburgh, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés, de toutes espèces comprenant des cylindres pour brûler du charbon et du coke, des Poêles Banner, Victory, Furner, Troy et Air light, et les célèbres Poêles de cuisine d'origine de Cook, poêles de salon à grille, Poêle aux Nursery Stoves, les compagnons d'Hyver, poêles de salles Air light, à air tempéré, et richement ornés.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fonderies des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattsburgh, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur